

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



L'HON. PIERRE FORTIN

ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'hon. Pierre Fortin, dont nous présentons aujourd'hui le portrait à nos lecteurs, naquit à Verchères, dans la province de Québec, au mois de décembre 1823.

Ses ancêtres venaient de la Normandie et de la Bretagne. Il reçut au séminaire de St. Sulpice, à Montréal, son éducation classique et étudia subséquemment la médecine au collège McGill, où il obtint, en 1845, le degré de docteur en médecine.

Au physique, le docteur Fortin est de haute taille, fort et vigoureux; son intelligence, son instruction et ses connaissances, puisées dans de nombreux voyages, dont deux en Europe, et son esprit d'observation en font, au moral, un homme de vrai mérite, qui a déjà rendu de grands services à son pays, et à qui l'avenir réserve une brillante carrière.

Il se livrait à l'exercice de sa profession à Laprairie, lorsque éclata à la Quarantaine de la Grosse-Île, parmi les émigrés, l'épidémie de 1847. Il s'empressa, dans cette circonstance, de se mettre à la disposition du gouvernement, et servit comme médecin des hôpitaux jusqu'au moment où il tomba lui-même victime du typhus, maladie qui le conduisit aux portes du tombeau.

En 1848, nous le voyons encore employé comme chirurgien aux hôpitaux de ce lazaret.

Lorsque, en 1849, le parlement fut incendié à Montréal, et que l'émeute se rendit pour ainsi dire maîtresse de la ville, le docteur Fortin, qui était de retour à Laprairie, offrit spontanément ses services pour le maintien de l'ordre; et on se rappelle encore l'avoir vu, en compagnie d'un grand nombre d'autres de nos concitoyens, arme du bâton de constable donner son concours pour réprimer les désordres dont Montréal était alors le théâtre.

Sa jeunesse, sa taille imposante et sa vigueur le firent remarquer des ministres, et lorsqu'il devint nécessaire d'organiser un corps de police à cheval, afin d'assurer le maintien de la paix et de combattre les émeutiers, on lui en offrit le commandement.

Le docteur, honoré de cette marque de confiance de la part du gouvernement, crut devoir accepter, quoiqu'avec un peu d'hésitation; car sa carrière comme médecin se trouvait pour ainsi dire compromise; mais il pensait voir là le germe de l'organisation d'une force nationale.

Ceux qui l'ont vu à l'œuvre, dans cette occasion, purent apprécier la volonté, l'énergie et le remarquable talent d'organisation du docteur Fortin. Toutes recrues, moins les instructeurs, étaient nouvelles et indisciplinées. Il commença par les soumettre à une discipline sévère, et après cinq mois de manœuvres, ce corps de cavalerie, composé de cinquante hommes, fit son entrée à Montréal. Par son air martial, sa tenue militaire, il prouva de suite que le gouvernement avait à sa disposition un corps de cavalerie solide dont il pourrait se servir au besoin. Cette cavalerie, qui certainement rendit des services signalés, ne fut malheureusement maintenue que pendant deux ans, au bout desquels elle fut licenciée.

En 1852, cédant aux justes plaintes qui arrivaient de toutes les parties du Golfe, et comprenant enfin l'importance d'une protection pour les pêcheries canadiennes, le gouvernement se décida à équiper un vaisseau pour cet objet. La charge de magistrat stipendiaire fut offerte au docteur Fortin, laissé dans l'inactivité depuis le licenciement du corps de cavalerie dont nous venons de parler. Le docteur accepta; et c'est en cette qualité qu'il fit, en 1852, sa première campagne dans le Golfe. Mais le nouveau magistrat ne tarda pas à s'apercevoir que le bâtiment qu'il montait (une goélette ordinaire) ne convenait pas au service, et qu'il fallait nécessairement donner au vaisseau employé comme « garde-pêche » la tournure et l'apparence d'un bâtiment de guerre, et maintenir à bord une discipline sévère. M. le magistrat stipendiaire recommanda alors la construction d'une goélette fine voilière, sur le modèle du fameux yacht *America*. Mais ce plan, par suite d'obstacles de tout genre, et surtout à cause de l'opposition systématique d'une partie des hommes publics de la province d'Ontario, ne put être mis à exécution qu'en 1855.

On sait ce que fut la *Canadienne* (nom qui fut donné au nouveau bâtiment sur la recommandation de M. le magistrat), on sait, disons-nous, ce que fut la *Canadienne* et son équipage.

N'oublions pas de rappeler en passant que la *Canadienne*, dont cet établissement doit reproduire une chromo-lithographique sous peu (on sait qu'elle a fait naufrage à l'île St. Paul, l'été dernier), était dans son genre un des plus jolis échantillons d'architecture navale que j'ossède aucune marine; mentionnons aussi qu'elle a été construite à Québec. Sa forme élancée, sa belle et haute mâture, son immense

voilure ont fait l'admiration de tous les connaisseurs, et aucun pays, nous pouvons l'assurer, n'eut à son service un garde-pêche plus effectif sous tous les rapports. M. Fortin établit chez lui la même discipline qu'à bord des bâtiments de guerre; et son équipage, recruté parmi les marins canadiens de notre littoral, lesquels marins bien exercés à la manœuvre, au tir des canons et autres armes (on sait que la *Canadienne* portait quatre canons), étaient parfaitement en état de rendre tous les services que l'on exige d'un garde-pêche. Il ne faut que consulter les rapports du docteur Fortin pour connaître les nombreuses et rapides courses qu'il a faites sur tous les points du golfe. Comme Canadien, nous sommes fiers de pouvoir dire que la *Canadienne* a toujours été respectée par les milliers de pêcheurs des provinces maritimes et des États-Unis qui fréquentent le golfe St. Laurent.

Pendant seize ans employé à la protection de nos pêcheries, le docteur Fortin s'est toujours maintenu à la hauteur de sa position; il s'est toujours fait l'avocat des pêcheurs et a défendu énergiquement leurs droits et leurs intérêts; il a constamment protesté contre tout règlement préjudiciable à leur bien être, et a sans cesse recommandé les mesures qui pouvaient améliorer leur position. Aussi sa conduite impartiale, son zèle à réprimer les abus et surtout son obligeance extrême, le faisaient-ils chérir des pêcheurs.

C'était fête aux villageux gaspésiens lorsque apparaissait la coquette *Canadienne*; chacun était heureux et fier d'aller sur le rivage recevoir une poignée de main de *monsieur le Commandant*. C'était pour ces gens à l'écorce rude, mais au cœur sympathique, un honneur et en même temps un bonheur de recevoir sous leur toit cet homme en qui ils reconnaissaient un protecteur et un ami. Ainsi en 1847, lors de la confédération, lorsque M. LeBouthillier, l'ancien député de Gaspé, eut annoncé sa détermination de ne plus briguer les suffrages des électeurs, de toutes les parties du comté on offrit le mandat à M. Fortin, et il eut l'honneur d'être unanimement élu pour les deux chambres.

N'oublions pas de remarquer ici que M. LeBouthillier, pendant si longtemps député de Gaspé, élevé ensuite au poste de conseiller législatif, et dont nous sommes heureux de pouvoir constater les talents, l'esprit commercial et le mérite, a toujours été le plus sûr ami, le plus solide appui de M. Fortin.

Mais n'anticipons pas sur les événe-

ments. Revenons à la *Canadienne*. Ceux qui ont eu l'avantage de voyager avec le docteur Fortin ont pu apprécier sa politesse et sa courtoisie; ils se rappellent encore comment il savait charmer les ennuis inséparables du voyage, combien ses conversations étaient intéressantes et ses connaissances étendues.

En prenant le commandement de la *Canadienne*, M. Fortin, pour se mettre en état de rendre plus de services aux pêcheurs, se livra à une étude sérieuse de l'histoire naturelle, de la faune marine particulièrement; et, au bout de quelques années, nous voyons M. le magistrat, devenu naturaliste décrire plus de 80 espèces d'animaux marins et de poissons qui fréquentent le fleuve et le golfe Saint-Laurent. Ces descriptions ont d'autant plus de valeur qu'elles ont été faites, pour la plupart, sur les lieux et résultent de dissections opérées sur les sujets mêmes.

Le Dr. Fortin a en outre amassé une collection complète et fort belle des oiseaux du golfe. Ce rare spécimen d'ornithologie se voit aujourd'hui dans une des salles de l'Université Laval, à laquelle l'offrit M. Fortin.

Au député de Gaspé revient l'honneur d'avoir organisé un système de protection efficace pour nos pêcheries; chacun sait ce qu'il y mit de volonté, de zèle et d'énergie. Il a contribué pour une large part à faire octroyer une prime aux pêcheurs canadiens, et c'est en dépit de ses protestations qu'elle fut abolie en 1867. Il avait fixé aussi bas que possible le prix des licences pour la pêche au saumon, et il s'est toujours opposé à ce que le taux des licences fut augmenté; malheureusement il l'a été depuis.

Élu, comme nous l'avons déjà dit, député du comté de Gaspé à la chambre des Communes et au parlement local en 1867, M. Fortin se consacra tout entier à ses nouveaux devoirs. Ceux qui l'ont suivi savent toute la peine qu'il s'est donnée pour promouvoir les intérêts de ses constituants. Connaissant parfaitement la Gaspésie et ses besoins, il comprit de suite que l'agriculture y était trop négligée, et que tant que les Gaspésiens ne feraient pas de la culture leur occupation principale, sinon première, au moins l'égal de la pêche, ils seraient toujours malheureux. L'idée du représentant actuel de Gaspé à toujours été de faire, s'il était possible, du comté de Gaspé un comté dont la population se livrerait également à la pêche et à l'agriculture. Dans ce but, il n'a rien épargné: démarches, visites au comté, discours pa-

triotiques, etc., etc., tout a été mis en œuvre. Et chose heureuse, il est en train de réussir.

Cette partie de la Province, que nous étions convenus de nommer le district inférieur, a changé d'aspect depuis que M. Fortin le représente. Chemins de colonisation de près de 200 milles de longueur; ponts jetés sur nos principales rivières; route maritime; ligne télégraphique depuis Métapodiac jusqu'à la Rivière-au Renard, 270 milles de fils, reliant tous les villages du comté de Gaspé et de Bonaventure, dus à MM. Fortin et Robitaille; phares sur les points les plus dangereux des côtes du golfe; chemins de fer intercolonial et de la Baie-des-Chaleurs, etc., sont toutes autant de créations qui disent hautement que M. le député de Gaspé a consacré à ses mandataires tout son temps, toutes ses connaissances et toute son énergie.

Ceux qui ont lu ses discours au Parlement d'Ottawa, à propos du chemin de fer intercolonial, savent combien il a combattu pour faire adopter le tracé Robinson, qui procure tant d'avantages au Bas-Canada, le seul qui eût un bon résultat pour le comté de Gaspé, puisqu'il rapproche ce comté de deux cents milles de notre réseau de chemins de fer.

La tâche serait longue s'il nous fallait énumérer tout ce que le Dr. Fortin a entrepris pour l'avantage de son comté. Nous nous bornerons à donner un sommaire de toutes les affaires auxquelles il a pris part :

10. Ecoles de navigation projetées et devant être fondées dans nos principaux ports de mer. A ce sujet, M. Fortin eut une longue correspondance avec l'hon. P. Mitchell, ministre de la marine, et s'il n'a pas réussi à faire établir ces écoles, dans lesquelles il voulait que non-seulement nos marins apprennent la connaissance parfaite de la manœuvre, mais reçussent une instruction spéciale, susceptible d'en faire les égaux, sous le rapport de l'instruction scientifique, des marins des autres pays, s'il ne réussit, par, dis-nous, l'échec fut causé par l'opposition des libéraux d'Ontario et des provinces maritimes, et nous sommes obligés de l'avouer, de la province de Québec même.

20. Lorsque le *Bill* concernant l'examen des capitaines et des seconds de navires fut présenté, M. le député de Gaspé démontra la nécessité de pourvoir à l'instruction de nos marins. Le ministre de la marine introduisit alors dans son bill les clauses nécessaires; mais, lorsqu'elles furent discutées en chambre, ces clauses furent vivement combattues par l'opposition; et c'est grâce à la lutte vigoureuse que M. Fortin soutint contre les opposants, à la manière vive et claire avec laquelle il prouva que ces écoles étaient nécessaires, que les clauses introduites dans le bill furent adoptées. Nous nous rappelons encore les discours énergiques qu'il prononça en cette occasion mémorable.

30. C'est à l'initiative de M. Fortin qu'est dû l'établissement des listes officielles des bâtiments de tous genres enregistrés dans la puissance.

40. Pendant cinq années consécutives, M. le député de Gaspé a été le président à la chambre des Communes du Canada, du comité spécial concernant la navigation et les pêcheries. Ce comité, au moyen d'un questionnaire adressé aux personnes les plus compétentes dans la puissance, a recueilli, sur ces sujets, des renseignements très-importants, qui ont beaucoup aidé à la législation de ces matières.

50. M. Fortin, songeant sans cesse au progrès de son comté ainsi qu'aux avantages que la Province peut retirer de ses connaissances, s'est rendu à ses propres frais à l'exposition maritime du Havre pour y étudier *ex professo* toutes les questions qui se rattachent à la navigation et aux pêcheries. On peut assurément dire que personne,

en ce pays, n'a eu autant que lui la facilité d'obtenir des connaissances sur ces matières. D'ailleurs, les nombreuses correspondances qu'il a adressées du Havre aux journaux du Canada attestent l'étendue et la précision de ses recherches. Dans ce même voyage, M. Fortin étudia aussi le système de l'éclairage des phares au moyen de l'électricité, grâce aux facilités qui lui furent alors offertes de visiter les phares électriques du cap La Hève et du Havre. M. Fortin a en outre visité les deux grands ports militaires et les arsenaux de Cherbourg et de Portsmouth, les grands chantiers de Napier à Glasgow, puisant partout des connaissances qui le mettent en état de traiter toutes les questions relatives à la navigation et aux pêcheries.

M. Fortin a aussi contribué à l'établissement du service postal qui fonctionne, aujourd'hui, entre Gaspé et la Côte Nord du fleuve dans le golfe St. Laurent.

Ce service très-utile aux pêcheries, au commerce en général, met en rapport semi-mensuel l'île d'Anticosti et la côte Nord avec Gaspé. Des bureaux de poste ont été établis à Shelldrake, Thunder-River, Mingan, Pointe-aux-Esquimaux, Natashquan et Belle Baie, à la Baie des Anglais, dans l'île d'Anticosti. Et cette magnifique route maritime qui cotoie la rive sud du St. Laurent, sur une largeur de cent trente mille, n'est-elle pas aussi une des œuvres du député de Gaspé?

60. Lorsque surgit en chambre la fameuse question du traité de réciprocité, M. Fortin s'y est opposé en tant que nuisible au comté qu'il représentait. Il combattit son adoption parce que les avantages que nous offraient les Etats-Unis étaient loin de compenser ce que nous leur donnions.

70. Le député de Gaspé a toujours vigoureusement travaillé dans le sens de la liberté des pêcheries; c'est pourquoi il s'est toujours opposé à ce que l'on gêne en aucune manière la tente des filets aussi bien pour le poisson que pour l'appât. Et lorsque des actes d'incorporation ont été demandés par la compagnie de l'île d'Anticosti et du Labrador, M. Fortin, avec l'aide de quelques amis, s'est opposé à ce qu'aucun privilège nuisible à la pêche ne leur fût accordé. C'est grâce à cette opposition que le libre accès des pêcheries de l'île d'Anticosti et de la Côte Nord, sur une grande étendue, a été maintenue.

80. Appelé, à la fin de février 1873, à faire partie du ministère Ouimet M. Fortin y entra en qualité de Commissaire des Terres de la Couronne et là comme dans toutes les autres positions qu'il a occupées, il a travaillé efficacement et dans l'intérêt de la Province et dans celui de son comté. Comme il avait organisé la protection de nos pêcheries, de même il organisa un système de protection pour nos forêts. Pendant toute la durée de son administration, pas une seule terre n'a été vendue sans que cette vente n'ait eu pour but le progrès de la colonisation; et pas une seule limite n'a été cédée si ce n'est aux enchères publiques. Comptant le besoin de protéger le colon contre tous les obstacles qu'il pourrait rencontrer sur son chemin, il a aidé de toutes ses forces à l'adoption de cette loi dite « loi du patrimoine » que tout le monde connaît et qui pourvoit à ce que les terres prises et défrichées par les nouveaux colons ne soient pas responsables des dettes contractées avant l'établissement du colon sur telles terres.

90. Choisi de nouveau aux élections générales de cette année, il a été, à l'ouverture de cette session, unanimement élu Orateur de l'Assemblée Législative, preuve évidente que des deux côtés de la chambre l'on sait apprécier l'esprit de justice et l'impartialité du député de Gaspé.

C'est peut-être ici le moment de dire un mot du désintéressement du Dr. Fortin. Il n'a jamais profité de sa position de député

pour obtenir aucun avantage pour lui-même ou pour les siens. Il a toujours considéré notre population maritime comme une classe qui mérite la plus grande sollicitude, et l'on sait ce qu'il a fait pour elle de toutes manières. Pendant 25 ans qu'il s'est pour ainsi dire identifié avec cette population, il a soigné tous ceux qui s'adressaient à lui sans jamais vouloir recevoir de rétribution. Nous ajouterons même qu'il a soigné pendant seize ans l'équipage de la *Canadienne* sans être payé.

Bien plus, par reconnaissance pour ses constituants et pour veiller plus sûrement à leurs intérêts, le Dr. Fortin a refusé plusieurs postes honorables et lucratifs; un notamment sous le gouverneur MacDougall, et celle de commissaire de police.

Nous constatons ces faits parce qu'il est assez rare maintenant de rencontrer ces exemples de désintéressement et d'attachement à son devoir.

Quant à la manière dont l'hon. M. Fortin discute en Chambre, à la nature de ses discours, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici le dernier paragraphe de la biographie de M. Fortin tel qu'autrefois paru dans les Portraits Parlementaires de M. Achintre :

« M. Fortin s'occupe volontiers en Chambre des questions spéciales: les intérêts des pêcheurs, les lois de chasse et de pêche, l'administration des forêts sont des sujets qu'il affectionne et dans lesquels il excelle. Son dossier parlementaire fournit à cet égard les preuves de sa sollicitude. Simple, concis, mais clair et naturel dans son langage, M. Fortin est le membre qu'on écoute le plus volontiers et le plus longtemps. C'est un spécialiste instruit, un député plein de zèle, et un des hommes auxquels le développement de notre nouvelle organisation assurera un jour sa véritable place. »

La prophétie du biographe a déjà commencée à s'accomplir. R. S.

ECHOS DE PARTOUT

Le directeur des postes à New-York vient de décider que les lettres arrivant en ce bureau avec la suscription « poste restante » seront, à l'avenir, tenues pendant trois mois à la disposition des destinataires, avant d'être envoyées au bureau des lettres non-reclamées, auquel elles étaient remises précédemment après un délai de trente jours seulement.

Pendant les neuf premiers mois de cette année, le nombre total des émigrants d'Irlande a été de 44,128, dont 22,245 du genre masculin et 21,873 du genre féminin; c'est une diminution de 19,341 sur la période correspondante de 1874.

Depuis le 1er mai 1851 jusqu'au 30 septembre dernier, le nombre d'émigrants qui ont quitté l'Irlande est de 2,578,957.

Australie du Sud.—Une dépêche d'Adélaïde, chef-lieu de la colonie, en date du 18 octobre, annonce que Port-Darwin a été déclaré port libre; la législature a passé un acte prenant le libre échange pour base des relations commerciales de la colonie à l'extérieur. La demande de travailleurs est pressante; une somme de 118,000 liv. sterling est mise à la disposition de l'agent général de l'émigration pour amener des colons. L'agriculture et l'élevage du bétail font de rapides progrès dans l'intérieur.

Une question intéressante au point de vue géographique se rattache aux lacs de l'Amérique du Nord. L'Érié n'a que 70 pieds de profondeur, tandis que le lac Ontario, qui a 500 pieds de profondeur, est à 230 pieds au-dessous du niveau de l'Océan, c'est-à-dire aussi bas que le golfe de Saint-Laurent, dans presque toute son étendue; et le fond des lacs Huron, Michigan, Supérieur, bien que leur surface soit beaucoup plus élevée, sont tous, à leur plus grande profondeur, au même niveau que le fond du lac Ontario; or, comme la rivière de Détroit, en faisant la part de l'évaporation, semble être loin d'égaliser en quantité les eaux que reçoivent ces trois lacs, on suppose qu'une rivière souterraine coule du lac Supérieur par l'Huron jusqu'au lac Ontario.

Cette supposition n'est point inadmissible; elle explique, du reste, ce fait singulier que le hareng et le saumon se pêchent dans tous les lacs en communication avec le Saint-Laurent et jamais dans les autres. Les chutes du Niagara ayant toujours existé, le naturaliste niait

fort embarrassé pour dire comment ces poissons ont pu pénétrer dans le lac Supérieur s'il n'y a point de rivière souterraine. Des études hydrographiques sur la rivière de Détroit donneraient, d'ailleurs, une solution à la question du flux et du reflux de ces lacs.

LA CHASSE A L'HIPPOTAME.—Un des compagnons de voyage de sir Harton Barrowter, qui a exploré le haut Nil, vient, à son passage à Paris, de faire le récit émouvant de cette chasse qui, après celle du tigre, est la plus difficile et la plus dangereuse. Elle est héréditaire dans la famille des Makombwé, de race nègre, qui se distingue par son adresse, sa force et son courage.

La poursuite d'un hippopotame a lieu chaque fois par deux hommes montés sur un canot de 20 pieds de longueur et à peine de 1½ pied de largeur. Au moyen d'avirons ils s'approchent doucement et sans occasionner la moindre onde—de l'animal endormi à la surface de l'eau. Le harponneur alors dépose sa rame et se lève lentement. Debout, immobile, tenant son arme au-dessus de sa tête, il attend qu'il soit conduit tout près de l'hippopotame; avec toute sa force il lui pousse le harpon dans le cœur. Dans cet instant critique, il faut qu'il garde un équilibre parfait; son compagnon immédiatement rame en arrière, afin de se sauver aussi vite que possible. L'animal surpris, blessé, répond rarement à l'attaque; il plonge. Le harpon est enveloppé d'une corde attachée à un manche en bois; pendant que le fer reste fixé dans le corps de l'animal, la corde se déroule et le manche surmène. C'est ce dernier que maintenant il faut rattraper, afin de reconnaître la position de l'hippopotame. Le chasseur tire alors la corde jusqu'à ce qu'il se trouve au-dessus de ce dernier. Il se tient prêt à lancer un second harpon des qu'il voit apparaître la grande bête au monstre qu'il, avec des mugissements terribles, attaque la légère embarcation et la brise avec ses défenses formidables, ou la détruit d'un coup de pied. Les chasseurs plongent à leur tour et nagent sous l'eau vers la rive, pendant que l'animal furieux cherche ses ennemis. D'autres nègres navigent vers les manches, qu'ils tiraillent de droite et de gauche jusqu'à ce que le pauvre bête ait péri, épuisé par ses blessures.

Mais tout n'est pas encore terminé, car voici les crocodiles qui arrivent, attirés par l'odeur du sang.

C'est à ces maraudeurs qu'il faut disputer la proie et la mettre en sûreté.

Quoique le chair de l'hippopotame et ses défenses aient toujours un prix très-élevé, les Makombwé ne craignent pas la concurrence dans les autres tribus, qui se livrent à des chasses moins dangereuses, mais aussi bien moins lucratives.

LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

XVIII

Les sauvages alliés aux Anglais requèrent ordre, à la fin de l'année 1778, de se réunir à l'Arbre-Croche, dans le Michigan, afin de renforcer les troupes du lieutenant-gouverneur Hamilton, qui marchait contre le général américain Clarke. Celui-ci venait de s'emparer de toute la région de l'Illinois, et il importait de s'opposer le plus tôt possible à de nouveaux envahissements. Son armée, qui était peu considérable, comprenait deux compagnies françaises: l'une d'elles était commandée par le capt. McCarty, et l'autre, de Kaskaskio, par le capt. Charleville.

Les indiens ne semblaient pourtant guère se soucier de se sacrifier au profit de l'une ou de l'autre cause. Ni les Anglais ni les Américains n'avaient pris les moyens de se concilier leurs sympathies, et ils avaient raison de vouloir rester étrangers à une guerre parfaitement étrangère à leurs intérêts, et qui ne pouvait avoir d'autre effet que de les décimer encore davantage.

Pierre Queret et Gauthier de Niverville (1), neveu de Langlade, se rendirent en vain tour à tour à Milwaukee pour presser les sauvages de se rendre à l'Arbre-Croche. Ils s'obstinèrent à ne pas vouloir lever la hache de guerre.

Langlade résolut alors de faire une tentative plus fructueuse. Ses arguments

(1) M. Lyman C. Draper, rédacteur du mémoire de Grignon, écrit *Pierre Queret*, mais c'est tout probablement *Queret*. Il parle aussi de *Gauthier de Niverville*, mais il n'y a pas de nom canadien, ni s'écrit de cette façon: c'est plutôt de *Niverville* le nom d'une famille bien connue en ce pays. Il ne serait pas, en ce cas, le seul de ce nom qui se soit aventuré dans l'Ouest. Car on voit que le chevalier Boucher de Niverville prit part, vers 1752, à l'expédition de Jacques le Gardeur de Saint-Pierre, chargé de la découverte de la mer de l'Ouest.

n'eurent aucun effet ; mais familier avec tous les usages et superstitions des sauvages, il voulut en tirer parti pour la circonstance. Il éleva une cabane au milieu du village indien de l'Arbre-Croche, pratiqua une ouverture de chaque côté, fit tuer plusieurs chiens, et plaça le cœur encore palpitant d'un de ces animaux sur un bâton à chaque porte. Cela fait, il convia les sauvages à la fête du chien, qui est très en vogue parmi eux. Il entonna ensuite le chant de guerre, visita tour à tour toutes les loges, et mangea à chacune un morceau de ca-ur de chien. Cela signifiait que, s'ils sentaient battre en eux des cœurs vaillants, ils suivraient son exemple et l'accompagneraient à la guerre. Ils ne purent résister à ce pressant appel, et l'un après l'autre ils entonnèrent le vieux chant des combats, puis ils se dirigèrent en grand nombre vers l'Arbre-Croche.

Un grand conseil fut ensuite tenu durant lequel de chaleureux discours furent prononcés. La force indienne, commandée par Langlade et de Niverville, s'embarqua promptement dans de nombreux canots, sur le lac Michigan, pour aller prêter main-forte aux troupes anglaises. En arrivant à St. Joseph, Langlade apprit avec regret que son secours était inutile, car le lieutenant-gouverneur Henry Hamilton avait dû rendre le fort Sackville le 24 février 1779, et avait été fait prisonnier par le général Clarke. Les sauvages, à qui l'on avait fait espérer plus d'un riche trophée comme résultat de la campagne qu'ils avaient entreprise, s'en retournèrent fort mécontents à l'Arbre-Croche, sans même avoir pu enlever une seule chevelure.

Comme cette expédition des Américains fut la dernière dans l'Ouest, Langlade ne prit pas d'autre part à cette guerre, qui eut pour dénouement l'indépendance des Etats-Unis.

XIX

Langlade fut toujours accompagné, dans ses différentes campagnes, de plusieurs lieutenants qui partagèrent avec un rare courage sa bonne ou mauvaise fortune.

Le plus important de ces héros était son neveu, Gauthier de Niverville, dont il a été plus d'une fois question dans le cours de ce récit. Cet homme, d'un courage éprouvé, donna maintes preuves à Langlade d'un dévouement absolu. Il assista, entre autres combats, à la terrible bataille des Plaines d'Abraham, où il se battit comme un lion. Il prit part ensuite à la guerre de la révolution, durant laquelle il mérita, par sa courageuse conduite, une commission de capitaine. La paix faite, il alla demeurer à Michillimakinac, où il cultiva la terre, agissant de temps à autre comme interprète du gouvernement anglais auprès des sauvages.

De Niverville avait épousé Marie Chevalier, femme d'une rare beauté. Il eut de cette union deux filles, qui se marièrent fort avantageusement. L'aînée épousa le capit. Henry Fisher, et l'autre, Michel Brisebois, tous deux de la Prairie du Chien.

De Niverville quitta Michillimakinac, vers 1798, pour aller passer ses dernières années chez son gendre, Michel Brisebois, à la Prairie du Chien, où il s'éteignit vers 1803, âgé d'environ soixante-cinq ans ; sa femme le suivit dans la tombe quelques années après. Fisher et Brisebois comprirent à cette époque parmi les citoyens les plus importants de la Prairie du Chien, et tous deux y ont laissé de nombreux descendants.

Amable de Gère, plus connu sous le nom de Larose, naquit à Montréal et émigra dans son jeune âge à Michillimakinac. Après avoir pris part aux dernières batailles qui décidèrent du sort de la France en Canada, il s'adonna au commerce des fourrures tant pour son propre compte que pour celui d'autres traiteurs. Il sé-

journa à la Baie Verte pendant plusieurs années, puis retourna à Montréal, d'où il ne revint pas. Il était alors très âgé et célibataire.

Un autre vaillant compagnon d'armes de Langlade, Pierre Queret, était aussi natif de Montréal. Il s'occupa de la traite pendant plusieurs années, et accompagna le col. Robert Dickson, dans l'automne de 1812, dans une expédition qui faillit lui être fatale.

Le col. Dickson, voulant rallier à la cause anglaise les sauvages du Nord-Ouest, partit de Michillimakinac avec Pierre Queret, son interprète, pour distribuer des présents aux tribus disséminées dans les alentours de la Prairie du Chien. Le froid les ayant surpris plus tôt qu'ils ne s'y attendaient sur le lac Winnebago, il leur fallut passer l'hiver dans l'île Gardie, entre Oshkosh et Neenah. Au printemps, ils se rendirent à la Prairie du Chien, où, après avoir fait les présents d'usage aux indiens, ils se mirent en marche pour retourner à Michillimakinac.

Un jour que les deux voyageurs campaient à l'embouchure de la rivière Monistique, qui se décharge dans le lac Michigan, en amont de la Baie-Verte, Queret voulut profiter du vent contraire, qui s'opposait à leur départ, pour aller chasser le gibier qui abondait dans les forêts voisines. Mal lui en prit, car son ardeur l'ayant emporté trop loin, il s'égara dans les bois où il faillit périr. Le colonel Dickson, ne sachant ce qui était advenu à son compagnon, se mit à sa recherche dans la solitude : mais après deux jours de courses inutiles, il crut devoir l'abandonner à son malheureux sort, et partit seul pour Michillimakinac.

Pour comble de malheur, Queret perdit la pierre de son fusil, et quoiqu'il fût suffisamment pourvu de munitions, son arme à feu, sa seule chance de salut, ne put lui être d'aucune utilité. Que faire dans le désert, loin de toute habitation, sans vivres et sans aucun moyen de subsistance ? Il n'y avait pas même de fruits sauvages pour apaiser sa faim dévorante, car on n'était encore qu'au mois de mai ou juin, et il lui fallut se contenter de racines et plantes sauvages.

Un jour que Queret se mourait de faim, un épervier, qui volait au-dessus de sa tête, laissa échapper une perdrix qu'il tenait dans ses serres, et il dévora sur-le-champ cette proie inespérée. Grâce à ce nouvel aliment, il put se traîner, tant bien que mal, sur les bords du lac, où il trouva un poisson à moitié pourri, qui fut englouti en un instant. De là, il put se rendre aux cabanes voisines et atteindre la pointe St. Eneas (?), à six milles de Michillimakinac, après avoir erré durant cinquante jours dans les bois. Queret fut reconnu difficilement à son retour. Ce n'était plus un homme, c'était un spectre affreux, qu'animait à peine un souffle de vie. La raison l'avait presque complètement abandonné, à la suite de tant de privations et de fatigues. Aussi fallut-il bien des soins pour assurer son rétablissement, qui ne se fit que lentement. Il repartit quelque temps après pour le Canada, où il termina son aventureuse existence.

Louis Hamelin était aussi né au Canada. Il s'établit, après la guerre, à Michillimakinac avec sa famille. Un jour d'hiver qu'il tendait des lignes pour la pêche à la truite sur le lac Michigan, un vent très-violent détacha un morceau de glace sur lequel il se trouvait et le poussa très au loin dans le lac. Il passa neuf jours dans cette position périlleuse, sans nourriture, sans abri, exposé aux froides brises du lac. Il fut ramené au rivage au bout de ce temps sur cette banquette d'un nouveau genre, grâce à un vent favorable, après avoir désespéré bien des fois de son salut.

Lafortune, un autre Canadien, avait été

aussi compagnon d'armes de Langlade. Il épousa une Ottawa et demeura au milieu des sauvages près de Michillimakinac, où il était reconnu comme chasseur.

Mocard était allié à la famille de Grignon, et fit pendant longtemps la traite dans le Nord-Ouest. A un rare courage il joignait une grande fermeté, qui lui valut une influence considérable sur les sauvages. Il s'éteignit au Détroit vers 1807, à un âge très-avancé, laissant deux garçons et une fille.

Il y aurait probablement bien d'autres Canadiens à mentionner comme ayant pris une part active dans les expéditions dirigées par Langlade ; mais ces noms sont les seuls que nous ait conservés le mémoire de Grignon.

JOSEPH TASSÉ.

(La fin au prochain numéro.)

TABLETTES LOCALES

L'école militaire de Kingston sera ouverte au mois d'avril, et 22 élèves, choisis dans 11 districts militaires, y seront admis.

La Gazette publie une proclamation de la Reine, qui consent à ce que l'acte concernant les droits d'auteurs vienne en force le 11 décembre. Les règlements stipulés par cet acte sont aussi publiés.

M. Perrault, secrétaire de la commission du Centenaire, est arrivé de Philadelphie, où il était depuis la semaine dernière. M. Perrault a fait des arrangements pour la réception des articles que le Canada enverra à l'Exposition. Il a loué une maison sur la rue Chesnut, à Philadelphie, pour l'usage de la Commission Canadienne.

La dépêche suivante a été envoyée de Bathurst vendredi, le 10 courant, concernant le procès des accusés de Caraque :

"Bathurst, 10 déc.
"Un des prisonniers (Chaisson) a été trouvé coupable de meurtre ; deux ont été libérés, et les autres ont plaidé coupable "d'homicide" (*manslaughter*), vu que la poursuite était terminée à n'avoir que des jurés protestants.

"Nous plaiderons la cause devant la Cour Suprême, et le conseil de la défense espère que la conviction sera mise de côté et que tous les prisonniers seront acquittés.

"Nous tâcherons d'obtenir des indictements contre les constables, pour leur conduite brutale à l'égard des prisonniers."

Il y a quelques années, un incendie regrettable détruisait les ateliers du *Protecteur Canadien*, journal hebdomadaire publié à Saint-Albans, Vt., par le Rév. M. Dron.

Cette excellente feuille avait marqué les commencements de la presse canadienne dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre ; nous croyons qu'elle fut le premier journal de langue française qui parut dans l'Est. Aussi fut-elle partout accueillie avec beaucoup de faveur par nos compatriotes émigrés, dont elle ne cessa jamais d'être l'ami le plus dévoué.

Aujourd'hui, M. J. B. Vanasse et C. H. Chagnon sont devenus les éditeurs-propriétaires du nouvel organe, qui, bien que conservant son ancien titre, paraît à Fall River, Mass., au lieu de paraître à Saint-Albans.

EDUCATION DE L'HOMME PAR LUI-MÊME

"Tout homme, a dit Gibbon, reçoit deux sortes d'éducation : l'une qui lui est donnée par les autres, et une seconde, beaucoup plus importante, qu'il se donne à lui-même."

Il faut que chacune de ses facultés physiques, morales et intellectuelles soit développée, et que, d'un autre côté, chacune cède quelque chose du sien au besoin de développement des autres.

Une certaine harmonie est nécessaire entre les trois ordres de facultés.

Les anciens attachaient une grande importance à l'éducation physique : *un esprit sain dans un corps sain*, tel était le but qu'ils avaient sans cesse en vue dans leurs établissements d'éducation.

De nos jours, tous les bons esprits en conviennent, l'éducation est trop exclusivement intellectuelle : la santé du corps en a pâti. De cet oubli des conditions de la vie physique, il n'y a pas que la santé qui souffre : l'esprit, lui aussi, s'étiole, se

flétrit. De là, selon toute apparence, ce marasme des intelligences qui a produit le byronisme en Angleterre, le werthérisme en Allemagne. Le docteur Channing a observé le même phénomène en Amérique : « Un trop grand nombre de jeunes gens, dit-il, s'élèvent à l'école du désespoir. »

Pour échapper à cette maladie mortelle, il est nécessaire, ajoute Channing, de mener une vie d'action, de travail, d'occupations corporelles.

De toutes les éducations, la plus haute et la plus utile est celle qu'on se donne à soi-même. Celle que l'on reçoit au collège n'est qu'un préliminaire qui n'a de valeur que parce qu'il nous enseigne à nous appliquer. « Se bourrer d'un amas indigeste de leçons, dit un grand philosophe anglais, sert à peu de chose ; à moins qu'on ne les rumine à loisir, elles ne donnent ni force ni nourriture. Le savoir acquis par notre travail devient une propriété entièrement personnelle. »

Les plus illustres professeurs ont à l'envi reconnu l'importance de l'éducation qu'on se donne à soi-même. La plus extrême pauvreté n'a jamais été un obstacle pour ceux qui se faisaient un devoir de travailler à leur propre élévation. Le professeur Moor, dans sa jeunesse, était si pauvre, qu'il dut copier tout entier de sa main les *Principia* de Newton, qu'il ne pouvait acheter.

William Cobett a raconté lui-même quelles difficultés il eut à vaincre pour apprendre la grammaire : « J'appris la grammaire, dit-il, étant simple soldat, à douze sous par jour. Le bord de mon lit, dans la chambre, ou celui du lit de camp au corps de garde, fut le seul siège que j'eusse pour étudier. Mon sac fut ma bibliothèque, une planchette ma table à écrire ; je n'avais de quoi acheter ni huile ni chandelle, et, en hiver, il était rare que je pusse avoir d'autre lumière que celle du feu. Si, dans de telles circonstances, sans parents, sans amis pour me guider, j'ai pu venir à bout de mon entreprise, y a-t-il une excuse qu'un jeune homme puisse invoquer, quelque pauvre qu'il soit, quelque mal servi qu'il soit par les circonstances extérieures ? » Que de noms illustres on pourrait citer si l'on avait à prouver combien est vrai le proverbe qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre.

Même dans un âge avancé, les hommes peuvent encore beaucoup s'ils ont pris sérieusement la résolution de mener à bonne fin leur entreprise. Franklin avait plus de cinquante ans lorsqu'il se mit à étudier la physique. Alfieri avait quarante six ans lorsqu'il commença l'étude du grec.

Robert Hall, vieux et malade, passait, malgré les souffrances qui le tourmentaient, des journées entières à étudier l'italien afin de pouvoir juger, en pleine connaissance de cause, du plus ou moins de vérité du parallèle établi par Macaulay entre Dante et Milton.

Il n'y a que les lâches qui puissent dire aujourd'hui : « Je suis trop vieux pour apprendre ! »

« On oublie trop, dit Samuel Smiles, que ce ne sont pas les hommes de génie, mais les hommes de résolution indomptable qui mènent le monde. »

Quel chapitre intéressant l'on pourrait écrire sur les mauvais élèves, de quinze à dix-huit ans, qui sont devenus des sujets remarquables dans leur âge mûr, grâce à un travail persévérant !

La place du grand Newton, à l'école, était au bout de l'avant-dernier banc. Humilié dans son amour-propre, le jeune homme prit un jour la résolution de travailler avec ardeur, et peu de mois après, il avait pris la tête de la classe !

Le brillant Sheridan passait, dans sa jeunesse, pour un paresseux incorrigible, pour un écolier lourd et sans intelligence !

Sir Walter Scott, l'immortel romancier passait pour un *minus habens*; le professeur Dalzell, de l'université d'Edimbourg, avait porté de lui le jugement suivant: *Sol il est, et sol il restera!*

On raconte qu'Alfieri sortit du collège aussi peu avancé qu'il y était entré. Watt fut aussi un très médiocre *scholar*, mais il avait de la volonté, de la persévérance, et il sut rattraper le temps perdu!

Le Président actuel des Etats Unis, Ulysse Grant, avait été surnommé par ses camarades *Useless Grant, l'inutile, l'incapable Grant*.

Le docteur Arnold l'a dit avec infiniment de raison: ce qui fait la différence entre les hommes jeunes ou vieux, ce n'est pas tant le talent que l'énergie. Le lourdaud qui a de la persistance et de l'application finira certainement par distancer le brillant écolier à qui ces qualités font défaut. Pas à pas, on va loin. La tortue qui suit droit son chemin devance le lièvre qui s'amuse à faire mille détours. En résumé, la plus haute éducation est bien moins celle que donnent les maîtres que celle qu'on se donne à soi-même lorsqu'on est homme. (KERNEVEZ.)

PERSONNEL

M. Papineau, protonotaire, a avisé le gouvernement qu'il donnerait sa démission le 31 du courant.

M. J. B. Parkin, C. B., un des avocats les plus éminents du barreau de Québec, est mort le 16 courant.

M. W. C. Hall, employé autrefois par le Grand-Tronc, a été nommé gérant-général du chemin de fer de Lévis et Kennebec.

Il a été annoncé à la cathédrale de St. Hyacinthe que le sacre de Sa Grandeur Mgr. Moreau ne pourrait avoir lieu le 21 de ce mois, tel que projeté, vu que les Bulles ne sont pas en ore arrivées de Rome.

Les membres de la Chambre de Commerce de Lévis ont choisi M. L. G. Desjardins, du *Canadien*, pour leur délégué à la prochaine réunion du bur. au de commerce de la Puissance qui aura lieu à Ottawa, le 18 janvier 1876 et les jours suivants.

Les membres suivants de la Chambre de Commerce de Montréal ont été élus délégués à la Chambre de Commerce de la Puissance: MM. Thomas White, jr., Thomas Cramp, hon. J. Young, John McLennan, William Darling, G. E. Drummond et A. Robertson.

La *Gazette Officielle* de samedi, 11 courant, contient ce qui suit: l'hon. Jos. Cauchon est nommé président du conseil privé; Thomas Smith, de Norval, Ont., est nommé inspecteur des poids et mesures, en remplacement de James Smith, qui a donné sa démission; le Dr. Blanchet est élu député du comté de Bellechasse à la Chambre des Communes.

NOS GRAVURES

Mgr. L. Z. Moreau, Nouvel Evêque de St. Hyacinthe

Louis-Zéphirin Moreau, naquit à Bécancour, le 1er d'avril 1824. Etudia au collège Nicolet, où il fut tonsuré le 10 mai 1844.

Nayant pu être admis dans le clergé du diocèse de Québec auquel il appartenait, et cela, à cause de sa faible santé, il alla s'offrir à l'évêque de Montréal, en septembre 1846, et fut ordonné prêtre le 19 décembre de la même année. Il fut maître des cérémonies, sous-secrétaire, assistant-secrétaire et chapelain de la cathédrale jusqu'au 2 novembre 1852. Il la quitta pour se rendre à St. Hyacinthe en qualité de secrétaire du premier évêque de cette ville, qui, le lendemain, prenait possession de son siège épiscopal. Il resta aussi aumônier du pensionnat de la Congrégation et de la Présentation d'octobre 1853 à septembre 1855; fut curé de la cathédrale, de janvier 1854 à septembre 1860; procureur de l'évêché depuis septembre 1858; aumônier de l'Hôtel-Dieu de septembre 1859 à octobre 1866; administrateur du diocèse pendant la vacance du siège, du 5 mai au

3 septembre 1860; de nouveau administrateur, conjointement avec le grand-vicaire Raymond, du 20 mars au 8 août 1862 pendant le voyage de monseigneur Joseph Larocque à Rome; chapelain des sœurs de la Présentation, du 13 mai 1867 au 4 octobre 1869; partit pour l'Europe le 17 octobre 1866, en compagnie et aux frais du Rév. O'Donnell, curé de St. Denis.

Membre et secrétaire du conseil diocésain depuis sa formation, le 31 août 1866; administrateur du diocèse pendant le concile du Vatican en 1-69; vicaire-général du diocèse par lettre du 18 septembre 1869; curé de la cathédrale à la fin du même mois; grand vicaire de Québec et des Trois-Rivières depuis 1871, et de Sherbrooke et Ottawa en 1874; puis administrateur du diocèse de St. Hyacinthe à la mort de monseigneur Chs. Larocque, le 15 juillet 1875.

La Leçon de Piano

Ce sujet est simple, mais on ne se lasse jamais d'admirer ces peintures qui parlent à notre cœur et qui nous montrent la famille dans tout ses délicatesses et dans toute sa poésie.

Une toute jeune fille, une enfant, aborde les premières difficultés de l'étude de la musique. Son attitude est embarrassée et elle jette des regards empreints d'épouvante sur ce grimoire qui ne lui dit encore rien. Les doubles-croches lui paraissent des instruments de supplice ou bien des farfadets malins qui gambadent en se riant des efforts qu'elle fait pour leur arracher leur secret.

Heureusement sa mère est là—car une mère seule peut avoir un visage aussi bon, aussi patient. A demi tournée vers le cahier de musique, elle se tient prête à encourager sa tremblante élève, et si elle ne l'a pas fait siéger sur le tabouret si redouté, c'est pour lui jouer tout d'abord d'une façon entraînant le morceau qu'elle doit apprendre et lui donner ainsi un avant-goût des délices que lui réserve la conquête de l'harmonie. E. H.

Le Palais de Ghezireh au Caire

Le Prince de Galles, en se rendant aux Indes, a commencé à voir, lors de son passage en Egypte, la pompe quasi fabuleuse des réceptions orientales.

Après avoir reçu son Altesse au milieu du brillant appareil d'une démonstration militaire, le Kedive et son hôte ont pris place dans une magnifique voiture de gala, traînée par quatre pur-sang anglais, et accompagnés d'une suite nombreuse, se sont rendus au palais de Ghezireh.

Cette superbe résidence, où le confort européen le plus minutieux s'unit aux éblouissantes splendeurs du luxe de l'Orient, s'élève sur la rive gauche du Nil, en face de la ville du Caire, d'où l'on s'y rend par une large route bordée d'arbres; un pont en treillis de fer fort élégant, et d'après le système français, met en communication les deux rives.

Cette construction, l'une des plus belles et des plus artistiques de l'Egypte, occupe la place de l'ancienne maison de campagne que le vice-roi actuel habitait avant de monter sur le trône. Le site est ravissant et commande une des vues les plus pittoresques du pays; les jardins sont féeriques et leur végétation luxuriante.

On trouve là une collection zoologique fort curieuse.

L'été, les jardins et la collection zoologique sont ouverts au public.

C'est sous ces mêmes ombrages qu'en octobre 1869, fut reçue l'imératrice Eugénie.

Au mois de novembre de la même année, l'empereur d'Autriche logea aussi dans ce palais, après l'inauguration du canal de Suez.

Le Rév. James J. Murphy

Le Rév. Père J. Murphy, si bien connu et apprécié dans notre monde littéraire et qui a péri samedi, le 4 courant, dans l'affreux accident du Sault, naquit dans le comté de Wicklow, en Irlande, le 25 décembre 1842. Sa riche nature le fit tout d'abord remarquer et pousser vers les hautes études. Il fit un cours brillant au célèbre collège de Maynooth, et ses compatriotes assurent que depuis un quart de siècle il n'est pas sorti de cette maison de plus beau talent d'écrivain et d'orateur plus distingué. Ordonné prêtre en 1870, il fut de suite appelé à la haute position de professeur de théologie morale et d'histoire au séminaire même de Son Eminence le cardinal Cullen.

Tout jeune qu'il fût encore, il s'acquitta de cette charge avec le plus grand succès. Ce fut aussi à cette époque qu'il prêcha à Dublin la première série de ses sermons. Ce sont, croyons-nous, les seuls qu'il ait consenti à publier, et on ne s'étonne pas, en les lisant, qu'ils aient valu à son auteur une réputation qui balançait à Dublin celle du célèbre Père Burke, qui n'eut jamais la culture et le poli littéraires de son brillant compatriote.

Quelques années plus tard, le Père Murphy visita l'Angleterre. Il eut l'honneur d'être présenté à Son Eminence le cardinal Manning, qui ne cessa de lui témoigner depuis le plus grand intérêt et le mit en rapport avec les écrivains remarquables du pays. De là, le Père Murphy passa en France, où il séjourna quelques mois auprès du regretté et célèbre Dom Guéranger.

De tous les amis qu'il y fit, ce dernier, croyons-nous, lui resta le plus cher. Il n'en parlait jamais qu'avec le plus sensible attendrissement de France. Il passa en Amérique pour y visiter ses deux frères dont l'un est médecin à Washington et l'autre demeure à Boston. Ce fut aux Etats-Unis qu'il apprit à connaître plus intimement les Pères de la Compagnie de Jésus et qu'il conclut un jour l'idée d'entrer dans cette admirable société. Le R. P. Bapst, Supérieur de la Mission de New-York, le dirigea par ses conseils vers les Pères de Montréal. Il entra donc au noviciat du Sault-au-Récollet, où il passa huit mois, pendant lesquels il s'attira la confiance de ses supérieurs et l'affection de tous ses confrères. Il ne tarda point cependant à se convaincre que Dieu ne l'appelait pas à le servir dans cet ordre religieux, et il sortit du noviciat en juillet 1874. Introduit par les Pères Jésuites à Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Montréal, le jeune prêtre en reçut l'accueil le plus cordial. Sa Grandeur accepta ses services et l'envoya, pour quelque temps, professer la théologie au collège de Terrebonne. Rappelé de là en cette ville, il s'occupait depuis un certain temps à donner des retraites et surtout de lectures publiques sur les questions religieuses les plus fortement agitées et sur des sujets nationaux.

Il s'appliquait dans tous ses écrits, marqués au coin de la doctrine véritable et du talent le plus distingué, à affirmer les droits de l'Eglise de Dieu sur la terre et ceux de sa chère patrie, la catholique Irlande. Lorsque la mort vint enlever le savant et pieux rédacteur du *True Witness*, M. G. Clerk, le Père Murphy fut invité à prendre le fauteuil éditorial de cet important et estimable journal, qu'il promettait de rédiger avec un talent et une science partout remarqués. Hélas! une mort cruelle et tout-à fait imprévue vint le frapper au début même de sa carrière, et mettre fin à cette trop courte mais brillante existence!

Depuis un an seulement au milieu de nous, le Père Murphy avait déjà su gagner le cœur et l'admiration, non-seulement de ses co-religieux et compatriotes, qui l'adoraient, mais encore de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître et de l'entendre.—(Nouveau-Monde.)

La Navigation d'Hiver sur le St. Laurent, en Aval de Québec.— Le steamer "Progress," de la Compagnie de Navigation du St. Laurent

Le public n'est pas sans avoir lu de temps à autre, pendant ces dernières années, divers articles de journaux et maintes correspondances dans lesquels des marins et autres personnes d'expérience approuvaient ou combattaient la création d'un port d'hiver sur un point à déterminer de la rive sud du St. Laurent.

Les difficultés de toutes sortes résultant de la navigation pendant l'hiver, étaient les plus fortes objections de ceux opposés à ce projet.

D'après les expériences récemment faites par le steamer *Progress*, le projet susdit ne serait point une impossibilité.

Ainsi, tandis qu'une glace épaisse couvrait le fleuve, le *Progress*, commandé par le capitaine Lecours, allait, les 27 et 28 novembre dernier, opérer deux sauvetages.

Le premier navire, le steamer *Venezia*, échoué sur une des rives de la Grosse-Ile, fut ramené en dépit des banquises, du froid et des brouillards, et remorqué en trois heures et demie à *Indian Cove*.

Le second sauvetage fut celui de l'équipage du steamer *Roma*, échoué, à demi renversé sur un banc situé près de l'Heaux-Oies.

Ces deux voyages, accomplis si heureusement au milieu des glaces, pendant la saison rigoureuse, sont certainement les meilleures raisons à donner pour la possibilité de la navigation d'hiver.

On doit évidemment bien se figurer que, pour une pareille navigation, les navires devront avoir des conditions de puissance et de solidité tout à fait particulières.

Voici quelques détails sur la construction du *Progress*, qu'on lira avec intérêt.

C'est au mois d'avril 1874, après la perte de l'*Arctic*, que le projet de construire un steamer aussi puissant fut conçu. La quille du *Progress* fut commencée au mois de juillet, et au mois de novembre de la même année 1874, on lançait à l'eau ce navire d'un nouveau genre.

Le steamer a été construit dans les propres chantiers de la Compagnie de Navigation du St. Laurent; les principaux matériaux dont on s'est servi sont le chêne blanc, le cèdre et le fer.

Il est revêtu d'une cuirasse de fer qui, allant d'une extrémité à l'autre du navire, dépasse de deux pieds sa ligne de flottaison et se prolonge jusqu'à deux pieds en viron de sa quille.

Sa longueur totale comprend 153 pieds; sa largeur, 26 pieds, et la profondeur de sa cale, 17 pieds.

Approvisionné de son charbon, son tirant d'eau est de 14½ pieds à l'arrière et de 13 pieds à l'avant.

Ses machines, construites par MM. Carrier, Liné et Cie., de Lévis, sont à action directe et double, les cylindres ayant 60 pieds sur 30, avec un condensateur à surface; d'un pouvoir nominal de 175 chevaux-vapeur, elles sont capables de faire le travail effectif de 600 à 700 chevaux-vapeur.

Sa chaudière, construite à toute épreuve, est chauffée par six fournaux. Son hélice a un diamètre de 11' 6" et une épaisseur de 19' 2" avec quatre ailerons.

On ne pouvait exiger plus d'un pareil bâtiment pour son premier essai, et les deux navires sauvés sont un début de bonne augure pour les partisans de la navigation d'hiver de notre fleuve.

Chemin de Fer de Lévis et Kennebec— Viaduc à Ste. Marie, Beauce, construit par M. M. Larochelle et Scott, Entrepreneurs

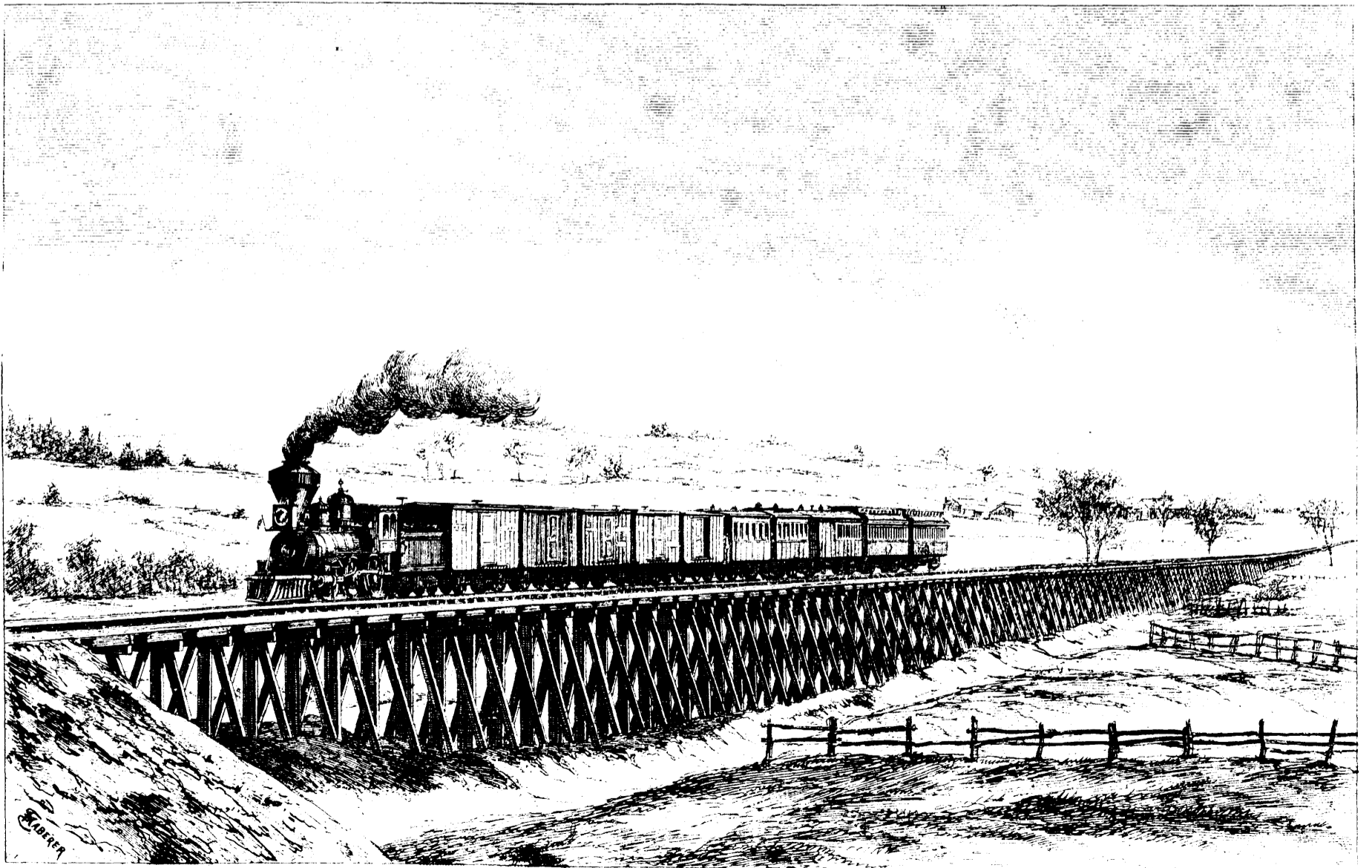
Nous donnerons, dans un prochain numéro, une description précise et détaillée de ce pont viaduc, un des beaux ouvrages d'art de cette nouvelle ligne.



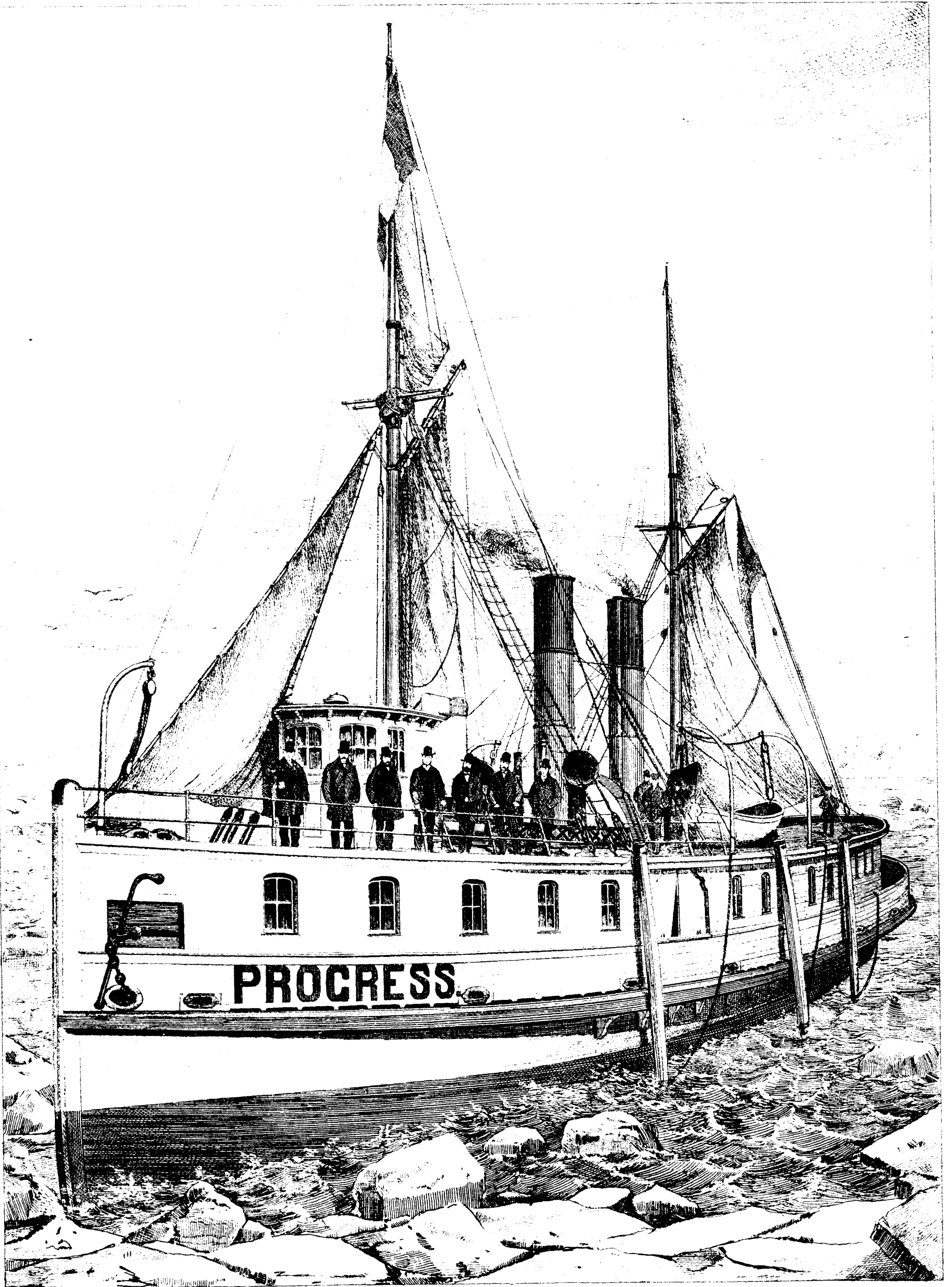
L'HON. PIERRE FORTIN, ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUÉBEC
Photographie de Livois



MONSEIGNEUR MOREAU, NOUVEL ÉVÊQUE DE ST. HYACINTHE
Photographie de J. J. Sauvageau



CHEMIN DE FER DE L'IVIS ET KENNEBEC - VIADUC A STE. MARIE, BEAUCE, CONSTRUIT PAR MM. LAROCHELLE & SCOTT, ENTREPRENEURS



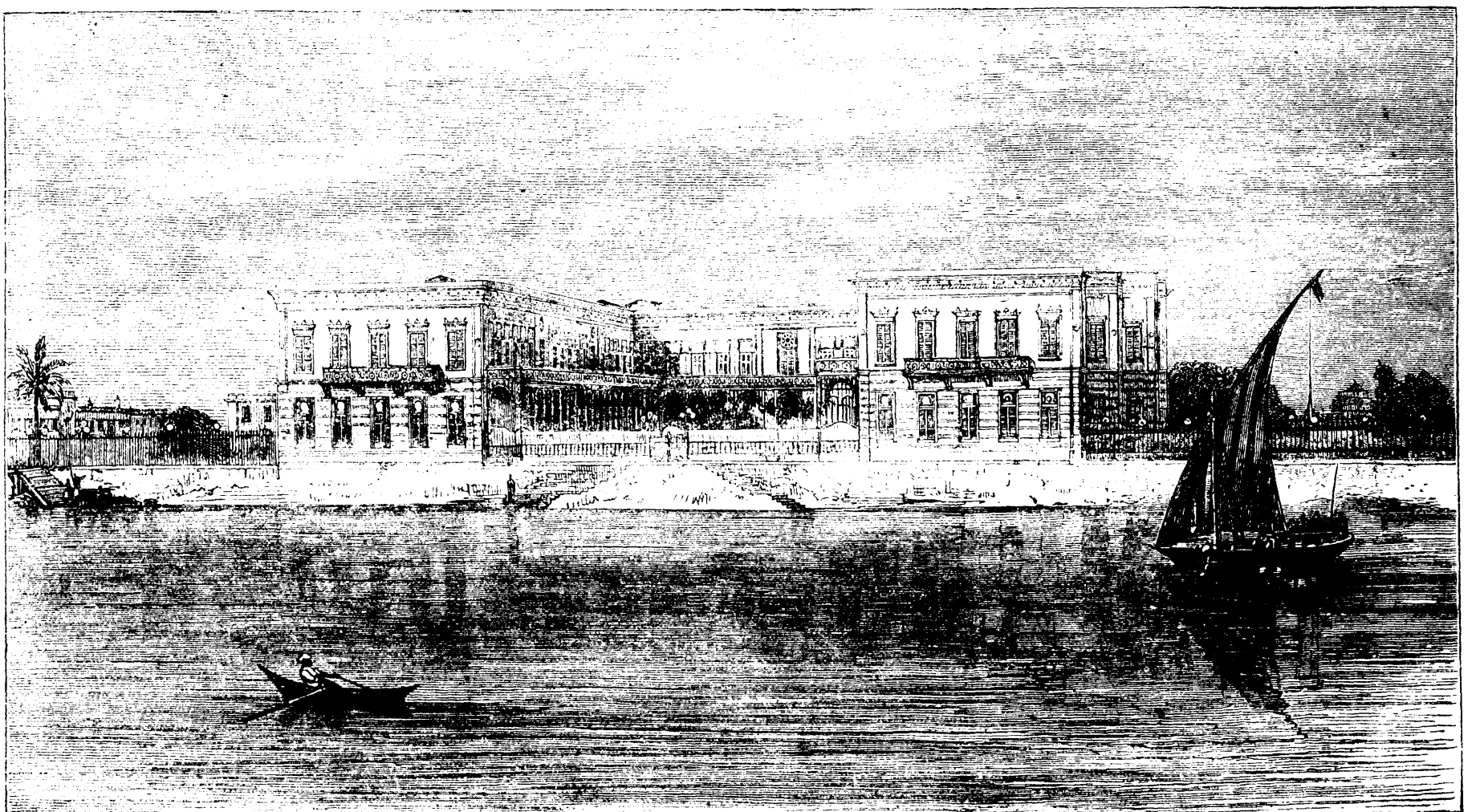
LA NAVIGATION D'HIVER SUR LE ST. LAURENT EN AVAL DE QUEBEC, LE STEAMER *PROGRESS* DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DU ST. LAURENT



LA LEÇON DE PIANO



LE REV. JAMES J. MURPHY
PRÊTRE BRULÉ VIF AU SAULT-AU-RECOLLET, DANS L'INCENDIE DU 4 DÉCEMBRE
Photographie de Notman



LE PALAIS DE GHEZIREH, AU CAIRE

AVIS IMPORTANT DE L'ADMINISTRATION

Avant que les derniers jours de l'année ne s'écoulent, nous tenons à faire part à nos abonnés du changement radical qui va s'opérer, au 1er janvier, dans la direction, la rédaction et le matériel de L'OPINION PUBLIQUE. Il y a six ans, nous fondions ce journal, que nous avons, seul, administré pendant quatre années d'un succès et d'une prospérité toujours croissants. A la fin de cette époque, nous n'étions cependant pas encore remboursés des sommes qu'il avait fallu dépenser, non seulement pour la fondation et la propagation de L'OPINION PUBLIQUE, mais encore pour l'établissement et le maintien d'une industrie, nouvelle au Canada. Les embarras financiers nous forcèrent à laisser passer nos entreprises en des mains étrangères. Un an plus tard, se formait la compagnie Burland-Desbarats, qui est alors devenue propriétaire de L'OPINION PUBLIQUE. Après une expérience de quinze mois, les directeurs de cette compagnie, s'étant persuadés que personne ne peut mieux que le fondateur de ce journal, en comprendre le caractère et la mission, ni donner à L'OPINION PUBLIQUE une physionomie plus en rapport avec le goût, l'intelligence et les mœurs des familles canadiennes, nous ont prié de prendre le contrôle absolu des affaires de ce journal, ainsi que d'en diriger la rédaction. Fort de toute l'expérience acquise, appuyé par la collaboration de nos littérateurs les plus distingués, et comptant sur l'indulgence et la sympathie du public canadien, nous avons accepté la tâche. Nous avons en vue des changements importants, qui plairont à la grande majorité de nos lecteurs. Nous ferons connaître notre programme dans le numéro du 6 janvier. En attendant, nous annonçons que L'OPINION PUBLIQUE sera toute habillée de neuf : c'est-à-dire, qu'elle sera imprimée en caractères nouveaux, et sur un papier bien supérieur à celui dont on fait usage depuis un an ou deux. Aussi, que nous avons une SUPERBE GRAVURE SUR ACIER que nous allons donner en PRIME aux abonnés qui se trouveront dans les conditions voulues. Pour de plus amples renseignements, voir le premier numéro de l'an prochain.

GEORGE E. DESBARATS.

Montréal, 20 décembre 1875.

LE TÉMOIGNAGE DE LA MORTE

(Suite)

III

LES RUINES DE L'ABBAYE

Quelques heures après, Paul se dirigeait vers la ville; il marchait la tête basse et heurtait à tout moment les passants. C'est que Paul réfléchissait. « Infâme coquin, se disait-il en lui-même, tu veux ajouter l'assassinat, il ne manquait plus que ce diamant à ta couronne; oui, j'y consens, tu seras assassin, mais elle ne mourra pas; Dieu m'a mis ici pour empêcher un crime, à moi de remplir ma mission. »

Arrivé chez le docteur, celui-ci lui donna une petite fiole, en disant : « Que ton maître prenne de ce liquide toutes les heures. » Paul retourna de suite au château; il recommença son monologue : « Ah! tu crois me tromper, toi aussi, mais je connais tout, tu ne perds rien pour attendre. »

Paul s'arrêta chez un pharmacien, acheta une bouteille semblable à celle que lui avait donnée le docteur, puis il y fit mettre un puissant narcotique qui existait alors.

De retour au château, il donna cette dernière bouteille à Georges, et garda celle contenant le poison.

— Que t'a dit le docteur? demanda Georges.

— Il m'a chargé de vous dire de prendre de ce liquide d'heure en heure.

Vers les huit heures du même soir, Emilie revint au château. Georges, se montrant affectueux, alla au-devant d'elle, et ne craignit pas, le misérable, de lui donner le baiser de Judas.

— Je suis bien fatiguée, dit Emilie, tu me permettras bien d'aller prendre quelque repos.

— Tu prendras au moins un verre de vin avec moi avant de te mettre au lit.

— Oh! sans doute, Georges, je prendrai du muscat.

— Et moi du bordeaux, dit son mari, en apportant deux bouteilles. Puis versant le vin, il passa le verre empoisonné à Emilie, qui le vida d'un seul trait, puis elle gigna sa chambre; Georges en fit autant, et alla se coucher comme si de rien n'était.

Paul, dans sa loge, aussi veillait, et assis sur son lit, il réfléchissait. Il se leva tout à coup, une idée lumineuse venait de traverser son cerveau. « A l'œuvre, » s'écria-t-il, et il sortit de sa chambre. Il monta doucement au cabinet de Georges et alla droit à l'armoire secrète, dont il avait su découvrir le secret. Il l'ouvrit sans difficulté, un papier roula à terre, c'était le pacte. « Dieu est avec moi, se dit Paul ivre de joie. Aux ruines maintenant, » et il partit.

Il resta aux ruines près de deux heures, et en revint en souriant. « Tout est prêt maintenant; merci, mon Dieu, merci de m'avoir donné une si belle mission. »

Le lendemain matin, la femme de chambre d'Emilie alla éveiller Georges en criant : « Vite, vite, monsieur, madame se meurt. » Tous les domestiques accoururent à ces cris, et trouvèrent Mme de Rombalch gisant à terre, le visage livide; son pouls ne battait plus, elle était morte. . . .

Georges se laissa aller à l'explosion d'un chagrin qui convainquit les moins crédules. Tous le plaignaient de perdre une épouse si jeune et si jolie. Le bruit se répandit partout que Mme de Rombalch avait succombé à une maladie de langueur qui s'était déclarée à la mort de son père. On ne prenait pas alors les précautions d'aujourd'hui pour constater les décès. Aucun soupçon ne transpara. Georges, retiré dans sa chambre, ne voulut pas même en sortir pour manger; il ne cessait de pleurer, ce qui contribua à faire disparaître les derniers soupçons.

Paul fut chargé de mettre Emilie dans sa tombe. C'était au premier étage; il eut soin d'abord de congédier tout le monde sous un prétexte ou sous un autre. Une fois seul, il remplit le cercueil de linge et autres choses, puis il en scella le couvercle. Enlevant aussitôt Emilie dans ses bras, il sortit à la hâte; il était temps, Emilie s'éveilla. « Que faites-vous, Paul, où vais-je? où est Georges, Paul? Paul! »

— Silence, madame, de grâce, ou tout est perdu.

— Que voulez-vous dire, Paul? Il ne répondit pas, il volait plutôt qu'il ne marchait.

En un instant il fut aux ruines. Il y entra et déposant son fardeau sur une

large pierre, il ouvrit une trappe secrète qui laissa voir, grâce à la lumière qui s'en échappa, un large souterrain.

— Suivez-moi, dit alors Paul.

— Mais que signifie tout cela, Paul? Serait-ce d'après l'ordre de Georges que vous agiriez ainsi? Ah! non, dites non, Paul.

— Oui et non; suivez-moi, répondit Paul, dans un instant vous saurez tout.

Emilie, hésitant encore, Paul l'enleva de nouveau et la descendit au caveau, referma la trappe, puis il revint à la hâte au château. La malheureuse, une fois seule, vit toute l'horreur de sa position. Elle essaya à rappeler ses souvenirs, mais en vain; son sommeil prolongé lui avait enlevé la mémoire. Se jetant à genoux sur le roc humide : « Oh! la mort, grand Dieu, s'écria-t-elle, plutôt que cette affreuse réclusion; » puis vaincue par la fatigue et l'émotion, elle s'endormit.

IV

Paul, de retour chez son maître, s'assit près de la tombe et veilla jusqu'au matin. Son absence n'avait point été remarquée. De pompeuses funérailles eurent lieu, et la sépulture se fit dans un caveau de famille que Georges avait fait construire près du château.

Le premier soin de Georges, les funérailles achevées, fut de faire un examen général des papiers et titres qui constituaient la plus grande partie de la fortune du comte de Sénange.

Cet examen terminé, un sourire diabolique erra sur ses lèvres. « Enfin, s'écria-t-il en un transport soudain, à moi la fortune, à moi la liberté, à demain le repentir. »

Vers minuit, Paul sortit de sa loge et se dirigea vers les ruines de l'abbaye. Il ouvrit la trappe et descendit au caveau. Au bruit qu'il fit, Emilie s'éveilla. S'élançant vers lui :

« Pitié! pitié! Paul, sauvez-moi d'ici, ou tuez moi! »

— Vous tuer, madame, lorsque je viens de vous sauver la vie! Oh! ne me parlez pas ainsi; ces paroles me font peur; laissez-moi vous raconter les circonstances qui m'ont obligé de vous conduire ici. Vous me direz ensuite ce que je dois faire, j'exposerai ma vie pour vous obéir.

— Que veut dire ce mystère, Paul? expliquez-vous. Sortirai-je vivante d'ici, ou dois-je mourir?

— Ecoutez, dit Paul, quiraconta alors tout ce que l'on vient de lire, puis, montrant le pacte, il finit en disant : « Avec ce papier, on pourra, de suite, faire prendre à ces deux scélérats le chemin de la potence. »

— Merci, Paul, dit alors Emilie en pleurant, merci de votre dévouement. Il y a un instant, je vous accusais de complicité avec Georges; pardon, Paul! Voyez ces larmes, ce sont celles de la reconnaissance; pas une n'a coulé encore sur mon malheur! »

Paul pleurait aussi. Il saisit la main d'Emilie et la baisa respectueusement. « Parlez-moi hardiesse, madame. »

— Que vous êtes bon, Paul! Soyez assuré que vous serez récompensé par ce Dieu qui, s'il sait punir les coupables, sait aussi récompenser les bons.

— Madame, je n'ai fait que mon devoir, n'attachez pas plus d'importance à cet acte. J'irai demain à Hambourg dénoncer les coupables, qui recevront alors un châtement bien mérité, puis vous pourrez alors retourner sans crainte au château.

— Non, Paul, je ne peux me décider à envoyer à l'échafaud celui que Dieu a bien voulu me donner pour époux. Peut-être le repentir entrera-t-il dans son cœur endurci, et Dieu nous saura gré de lui avoir gagné une âme.

— C'est la mort que vous choisissez alors.

— Non, Paul, c'est une vie d'expiation.

— C'est bien vrai, madame. Dieu, voyant cet homme trop lâche pour expier ses

crimes, à choisi en vous la victime expiatoire.

— Ne parlez pas ainsi, Paul. Dieu est juste, ce qu'il fait est bien fait.

Paul secoua la tête d'un air de doute; il ne paraissait pas partager l'opinion d'Emilie.

— Alors, vous décidez. . . dit-il.

— D'aller me réfugier au monastère de Hambourg et d'y rester là inconnue et oubliée de tout le monde. Tu viendras la nuit prochaine, je marcherai jusqu'à la ville, je demeurerai au couvent et tu viendras de temps en temps m'apporter des nouvelles de mon époux.

— Ne donnez pas ce nom à votre bourreau, madame, dit Paul en sortant. « Scélérats, » se dit Paul en cheminant, j'obéirai; mais vous ne perdez rien pour attendre; vous n'en danserez que mieux au bout de la corde; seulement, j'aurai le plaisir de la tresser moi-même. »

La nuit suivante, une voiture se dirigeant vers Hambourg entra bientôt dans la ville et s'arrêta au monastère. Une femme voilée y entra en disant : « Au revoir, Paul, viens souvent me voir. »

V

Quatre mois se passèrent. Chaque semaine, Paul allait visiter Emilie et lui racontait tout ce qui se passait au château. Cette dernière, bien que résignée à son sort, se laissait quelquefois aller au découragement.

« Si jeune, s'écriait-elle alors, et déjà si malheureuse! Retranchée du nombre des vivants, il me faudra peut-être mourir ici méconnue de tous; » mais, se jetant aussitôt aux pieds du crucifix, elle puisait là un nouveau courage.

— Jésus, crucifié pour nos péchés disait-elle, tu as souffert la mort; prend ma vie, accepte mon sacrifice, mais convertis-le, lui; qu'il meure pénitent après avoir vécu pécheur. »

Elle se fit peu à peu à la vie monastique et promit d'y entrer si Dieu touchait le cœur de son époux.

Pendant que la victime priait ainsi chaque jour pour son bourreau, lui, Georges de Rombalch, avait déjà oublié son crime et son cœur s'endurcissait de plus en plus. Possesseur d'un million, il recommença sa vie débauchée d'autrefois. Il visita ses anciens amis et se plongea de plus en plus dans l'ornière du vice, jusqu'à ce que blasé, fatigué, il résolût de contracter un second mariage.

Une comédienne d'une grande beauté, mais perdue comme lui, était depuis longtemps sa maîtresse; il résolût d'en faire son épouse. Tout sentiment d'honneur avait fui de son cœur; il ne recula pas devant cette mésalliance. Il annonça cette nouvelle à ses domestiques, qui tous s'enfuirent à l'exception de Paul, qui, jugea à propos de rester.

Le mariage fut fixé au 10 juillet, et, bien qu'on fût rendu au premier de ce mois, Paul n'en avait pas encore parlé à Emilie.

Ce ne fut que le 8 au soir qu'il se décida. Il se rendit au monastère et demanda à voir sa maîtresse. Celle-ci arriva bientôt, mais en voyant Paul, elle pâlit.

— Qu'avez-vous, Paul? vous paraissez triste; serait-il arrivé malheur à Georges?

— Plût à Dieu qu'il fût mort, madame.

— Qu'y a-t-il? Parlez vite, Paul, parlez!

— Il y a, madame, que si vous supportez cette dernière épreuve, moi, je ne m'en sens pas le courage et je mourrai plutôt que d'être témoin de ce dernier scandale. Il y a, madame, que dans deux jours Georges de Rombalch, veuf d'une épouse encore vivante, va épouser une femme perdue, une femme, sa maîtresse depuis trois mois.

— Oh! l'infâme! s'écria Emilie blessée. J'étais prête à tout, même à mourir, mais jamais je ne permettrai que la fortune et le château d'un de Sénange passe en des mains aussi souillées.

—Que dois-je faire, madame ? —Empêcher ce mariage. . . —Impossible, madame. . .

Alors, Emilie sortant un papier : « Prend Paul, dit-elle en pleurant, c'est le pacte. La mémoire de mon père est outragée, je ne consentirai pas à cela. Allez et agissez. »

Paul saisit le papier et s'élança dans l'escalier. Emilie le rappela. . . il n'écouta pas. Déjà elle regrettait d'avoir consenti à perdre son époux. « Il est perdu ! dit-elle. Ah ! malheureuse, qu'ai-je fait ? »

Elle courut à la porte. Paul était déjà loin. Il alla à une petite auberge et résolut de ne plus retourner au château.

Le 9 au matin, Georges sonna et appela Paul. Un autre domestique apparut. —Où est Paul ? demanda Georges.

—Il est parti depuis hier, monsieur, et il a laissé en partant cette lettre pour vous. Georges en prit et l'ouvrit : « Monsieur,

« Merci de vos bontés pour moi ; je dois quitter aujourd'hui votre service, pour une raison que vous connaîtrez plus tard.

« PAUL. » Cette lettre intrigua Georges, qui ne pouvait rien comprendre à ce départ subit de son fidèle serviteur. « C'est sans doute mon mariage qui l'effraie lui aussi. »

Le lendemain, une voiture attelée de deux chevaux attendait Georges, qui y prit place.

Les chevaux, partis au galop, arrivèrent bientôt à la maison de sa fiancée, depuis longtemps épouse.

Elle vint à sa rencontre. « Je ne suis pas encore prête, dit-elle, dans un instant je le serai. » Elle remonta, Georges la suivit.

A peine étaient-ils montés qu'on frappa aussitôt à la porte, qui s'ouvrit d'elle-même. Deux gendarmes entrèrent. L'un d'eux, s'avançant vers Georges, lui dit : « M. de Rombalch, suivez-nous, nous avons ordre de vous conduire devant le chef de la police. »

—Que veut dire ceci ? s'écria Anna Robak, en pleurant.

—Console-toi, ma chère, répondit Georges, qui avait pâli un instant, ce n'est rien : quelques envieux de mon bonheur ont voulu me jouer ce mauvais tour ; puis s'adressant aux gendarmes : « Je suis prêt, messieurs, marchons. » Chemin faisant, Georges demanda aux gendarmes les motifs de son arrestation.

—« Nous ne savons, » répondirent-ils, et Georges eut beau questionner, il ne put en tirer une réponse.

On arriva bientôt à la police : on le fit entrer dans la salle où l'attendait le magistrat.

Georges, à cette vue, faillit s'évanouir et alla s'asseoir.

Le magistrat, prenant alors la parole, lui dit :

« Georges de Rombalch, vous êtes accusé d'avoir empoisonné Emilie de Sénange, votre épouse, en mêlant du poison à du vin que vous lui avez fait boire. »

Georges resta atterré en entendant ces paroles, mais se remet tant aussitôt, il résolut de payer d'audace.

—« Mensonge ! s'écria-t-il d'une voix étouffée, calomnie ! Qu'on prouve cette odieuse accusation ; j'en appellerai au Dr. Giardo, qui, appelé à soigner ma femme, prouvera que mon épouse est morte de maladie de langueur. »

—Le Dr. Giardo, votre complice, aura son procès avec vous ; vous aurez en conséquence à chercher de meilleurs témoins, » répondit le magistrat d'un ton ironique.

Ces paroles accablèrent Georges, qui, pâle et défait, ajouta à demi voix : « Paula volé le pacte. »

Le procès eut lieu un mois après. La salle d'audience était remplie de spectateurs, venus de tous côtés pour voir les auteurs d'un drame aussi tragique. Les

deux prisonniers entrèrent précédés et suivis de quatre gendarmes. Un grand silence se fit. On procéda.

On lut d'abord l'acte d'accusation, puis on demanda aux prisonniers s'ils niaient ou affirmaient cette accusation.

Georges se leva alors et protesta de son innocence. « Nous sommes, dit-il, le docteur et moi, victimes de quelques trames ourdies par nos ennemis. »

Pour toute réponse, le préfet lut à haute voix le pacte conçu en ces termes :

« Convenu que, moyennant 100,000 francs, j'administrerai à Emilie de Sénange, épouse de Georges de Rombalch, un violent poison, qui devra faire son effet en trois heures.

« (Signé) DR. GIARDO. »

Le docteur pâlit à son tour, mais Georges avait sans doute prévu le coup, car il se leva et dit au préfet :

« En quoi ce papier prouve-t-il que je suis de complicité avec le docteur ? »

—Nous aurons d'autres preuves, dit le préfet.

—Appelez la morte en témoignage ! s'écria Georges d'un ton sarcastique.

—La morte ne parle pas, dit le préfet.

—Alors ? —Les vivants parleront, dit en entrant une femme.

—La morte ! s'écrièrent les prisonniers en tombant évanouis.

Le juge laissa passer ce premier moment d'émotion ; tous les spectateurs versaient des larmes à la vue de cette femme qui, évanouie elle-même, était tombée dans les bras du fidèle Paul.

Ce ne fut qu'une heure après que le président, prenant la parole, demanda à Emilie de raconter les faits. Paul, interrogé ensuite, raconta tout, et finit en disant : « Un jour, mon maître m'envoya chercher le docteur Giardo ; au retour, il me prit fantaisie de savoir l'objet de cette visite. Je me cachai dans la chambre voisine, où j'en entendis assez pour empêcher un crime. »

Les deux prisonniers, abattus, ne purent plus proférer un seul mot. Trouvés coupables, ils furent condamnés à subir la peine capitale.

ÉPILOGUE

Un mois après eut lieu l'exécution. Georges et le docteur Giardo avaient confessé leurs crimes à un digne prêtre, qui ne voulut pas les abandonner au dernier moment.

Une voiture cellulaire roula vers la place publique, où l'on avait dressé l'échafaud. Le soleil venait de se lever et déjà il éclairait une foule immense accourue de toutes parts pour assister à cette double exécution. Un piquet de soldats entourait l'échafaud, au haut duquel se balançaient les deux cordes funèbres.

Le bourreau était là, accompagné de deux aides. Avant de monter les degrés de l'échafaud, les deux prisonniers s'agenouillèrent pour recevoir une dernière bénédiction, et baisèrent avec amour l'image du Dieu crucifié, qui du haut du ciel avait pardonné à leurs crimes. Tous deux montèrent fermement, le bourreau fixa la corde à leur cou, fit jouer le ressort fatal, et les deux criminels furent lancés dans l'éternité.

La comtesse accomplit son vœu à la lettre. Elle donna le château de Sénange à Paul, et lui assura un revenu considérable.

Avec le reste de sa fortune, elle fit bâtir un monastère sur les ruines mêmes de la vieille abbaye où elle avait trouvé un refuge. Elle mourut dix ans après, aimée et regrettée des soixante religieuses qui avaient répondu à son appel.

L. G. BOURGET.

NOUVELLES DIVERSES

On assure que le Parlement fédéral se réunira le 8 février pour la dépêche des affaires.

Le Barreau de Québec, à une réunion spéciale, a résolu de demander une révision complète du Code de Procédure Civile.

Le major-général Symth a terminé son rapport sur la police montée du Nord-Ouest. On croit que ce rapport est très-favorable et que son auteur fait quelques suggestions pour améliorer l'organisation de la police montée.

La date du concert de M. Couture est enfin fixée au mardi 28 décembre.

M. Couture sera assisté par Madame Prume, MM. Prume et Lavallée, deux quatuors, et du chœur de St. Jacques, qui est, comme on le sait, sous la direction de M. Couture.

Le département des Travaux Publics a été informé que le pont de Mill Stream, sur le chemin intercolonial, était terminé, de sorte que les trains qui servent à la construction des travaux voyagent maintenant depuis la Rivière-du-Loup à Halifax.

Le naufrage du steamer allemand *Deutschland* est un nouveau désastre à ajouter à la liste déjà si nombreuse des désastres maritimes depuis quelques années. Plus de cent personnes ont péri dans ce naufrage, qui a eu lieu dans la mer du Nord, près des côtes d'Angleterre, à quelques milles de l'embouchure de la Tamise. C'est le deuxième steamer allemand qui va se perdre sur les récifs de l'Angleterre depuis un an. Le *Schiller* s'est brisé, on s'en souvient, sur les rochers des Iles Scilly, à l'entrée de la mer d'Irlande.

Le 11 courant, une foule pieuse et recueillie se pressait dans le sanctuaire de Ste. Anne du Bout de l'Île, pour assister à une cérémonie religieuse des plus consolantes de l'Eglise catholique.

Une jeune femme de 24 ans et qui, jusque là, avait appartenu à une croyance étrangère, venait, accompagnée de ses parrain et marraine, M. et Mme Tremblay, de cette paroisse, abjurer solennellement ses erreurs et recevoir le baptême. Après cette cérémonie, le Rév. M. Toupin, qui en avait été chargé, et dont la parole profonde et éloquente ne manque jamais de faire beaucoup d'impression sur son auditoire, prononça un magnifique sermon de circonstance.

La sainte messe fut célébrée par le Rév. M. Chevreuil, curé de la paroisse. Au moment sublime de la communion, la nouvelle profélyte alla pour la première fois de sa vie, au comble du bonheur, s'associer au banquet divin, se nourrir du pain des anges, recevoir le Dieu de toute sainteté, puiser les forces nécessaires, afin de ne jamais manquer aux résolutions qu'elle venait de prendre d'une manière si solennelle. A voir en ce moment cette jeune néophyte, dont la figure, rayonnante de douceur et de joie angélique, marquait si bien la paix de son âme, il y avait là quelque chose d'assez puissant pour remuer les cœurs les plus endurcis et faire couler d'abondantes larmes de joie.—*Communiqué.*

QUESTION HISTORIQUE

Comme les questions historiques semblent être à l'ordre du jour, pourrais-je savoir si la défense héroïque de Daulac—ou Dolard—et de ses seize compagnons, contre une légion de sauvages en 1660, eut lieu au Long-Sault ou aux Chaudières, sur la rivière Ottawa ? Les historiens que j'ai consultés semblent n'être pas d'accord sur ce point, et je serais heureux, dans l'intérêt de la vérité historique, de connaître l'endroit véritable qui fut témoin de cet acte de courage extraordinaire qui sauva la colonie et immortalisa Daulac et ses compagnons.

Je sou mets la question à nos archéologues.

Votre bien dévoué,

Ce 15 décembre 1875.

UNION ALLET

Séance du 10 décembre 1875.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

Proposé par G. A. Drolet, secondé par A. Prendergast.

Que le Bureau de Régie de l'Union Allet a appris avec une profonde douleur la mort d'un camarade, le sergent paie-maître, Albert Marchand, décédé au Manitoba, loin de ses nombreux amis.

Que l'Union Allet s'associe aux regrets de la famille éplorée de ce soldat de Pie IX, et lui offre les assurances de ses condoléances.

Que l'aumonier en chef soit invité à célébrer 10 fois le saint sacrifice de la messe pour le repos de l'âme du zouave.

Que copie des présentes soit transmise à la famille du regretté défunt.

Adopté à l'unanimité. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire,

A. MARTIN.

L'EDUCATION DES FEMMES

La presse américaine a souvent exprimé son étonnement de la merveilleuse élasticité avec laquelle la France s'est relevée de ses désastres, et de la puissance réparatrice qu'elle a montrée quand la guerre semblait avoir épuisé toutes ses ressources. Les esprits observateurs ont cherché à pénétrer le secret de ce ressort et de cette fécondité, et ce n'est pas sans raison qu'on l'a trouvé, pour une bonne part au moins, dans les habitudes de travail, d'ordre, d'économie, dans l'attachement au foyer, et dans l'esprit de famille de la grande masse de la population. Le *Times* de New-York pénétre plus avant encore dans l'intimité des mœurs françaises, et il reconnaît dans l'éducation des femmes une des sources principales du bien-être domestique, base et générateur de la prospérité nationale.

Ce point de vue est aussi juste qu'ingénieux. Une femme française, dit le *Times*, n'est pas seulement une compagne pour son mari, elle est aussi littéralement et positivement une aide. Elle tient les comptes du ménage avec une admirable exactitude et souvent même les livres d'affaires. Elle s'habille convenablement et est également à moins de frais qu'une servante de New-York. Elle pourvoit assidûment à tous les soins de l'intérieur et est experte dans l'art de la cuisine. Et cela dans un pays où un appoint est rigoureusement exigé pour le mariage, en sorte que le besoin n'entre pas au foyer avec la nouvelle venue, et dans un pays aussi où la fortune est moins mobile que parmi nous.

Mais ce n'est pas particulièrement pour faire l'éloge des femmes françaises que le *Times* fait ces observations. Il en tire un exemple utile pour démontrer quelle place tiennent dans la vie publique les détails et l'économie de la vie intime, et quelle importance il est pour un peuple de faire marcher de front l'activité de l'homme qui crée les ressources et l'industrie de la femme qui les administre dans le cercle du foyer domestique.

A première vue, il semble que cette administration n'est qu'un accessoire d'une importance médiocre dans l'ensemble des affaires et des spéculations qui doivent pourvoir à l'existence d'une famille. L'épargne de la vie quotidienne n'affecte que dans une mince proportion le mouvement d'argent sur lequel roule la fortune d'une maison. Mais en attachant que cela soit vrai d'une maison sur un pied élevé, et que l'ordre ne soit pas la première condition de bien-être partout, cela cesse d'être vrai dans une position moyenne qui est la position générale de la grande masse du peuple, et à plus forte raison dans une position étroite, qui devient la position normale de tout le monde quand, par des circonstances quelconques, un temps d'arrêt dans l'activité publique amène dans les situations privées un amoindrissement qui change l'aisance de la veille en privations au lendemain.

La prostration présente des affaires a produit à New York cet abaissement des fortunes, si bien que telle famille qui, il y a quelques années, vivait largement et sans compter, est maintenant réduite au plus strict nécessaire ; et le moment est venu où une sage et habile administration doit ressourcer des ménages qui ont un besoin impérieux. C'est le moment aussi où se révèle cette vérité incontestable que, en général, l'éducation de la femme américaine ne l'a pas préparée à traverser victorieusement cette épreuve.

Pendant les cinq années qui ont précédé 1873, dit le *Times*, un nombre exceptionnel de mariages ont eu lieu dans une classe de la population de qui on aurait pu attendre quelque prudence. La plupart cependant se sont mariés suivant le principe en usage chez les pauvres pêcheurs du littoral de l'Ecosse, où le nombre des mariages est proportionnel à l'abondance du harang. Les jeunes gens dont nous parlons se sont mis en ménage parce que les temps étaient prospères. Ils pensaient que cela durerait toujours, et n'ont point fait de provisions pour le mauvais temps. En septembre 1873, il y a eu un triste réveil. Les hommes ont perdu leurs emplois, et les femmes se sont trouvées soudainement sur le chemin de la pénurie, sans être préparées au voyage. Dans nombre de cas, le père de la épouse a dû la reprendre, elle et ses enfants, tandis que le mari allait chercher sa vie où il pouvait. La jeune fille américaine dans les conditions ordinaires, qui a été élevée dans une abondance apparente tandis que son père dépensait probablement jusqu'à son dernier sou, n'a rien appris, ou à peu près, des ouvrages de l'intérieur et est incapable, quand la nécessité devient pressante, de s'accommoder à la gêne. Elle a une teinture de musique, elle sait quelques mots de français, elle est prompte aux menus propos ; mais quant à dresser une servante malhabile, à manier adroitement l'aiguille, à façonner ces petits ouvrages qui déguisent la médiocrité d'un ameublement, et à faire sortir la gaieté de la monotonie, ce sont des facultés qu'elle possède rarement. Et ainsi il arrive qu'un intérieur américain où l'aisance a disparu n'offre plus que l'ennui et le souci à l'homme qui y revient fatigué des affaires.

Nulle part cette négligence de l'éducation domestique n'est plus apparente que dans la Nouvelle-Angleterre, où l'on rencontre dans

toutes les classes la plus grossière ignorance des premiers principes de l'art de préparer une nourriture saine et agréable, qui distingue les femmes françaises. . . La maîtresse de la maison est trop délicate, en vérité, pour s'occuper de pareilles matières. Il en est de même dans les classes élevées, quoiqu'il y ait d'admirables exceptions. On a des servantes, et en quantité, mais les servantes que nous avons ici ont besoin d'être dirigées par une tête capable de les instruire, et peu de dames ont la volonté ou la capacité de les enseigner. Pas une sur cent ne saurait faire une bonne cuisinière d'une mauvaise, tandis qu'en Europe c'est la règle.

Ce sont là réellement de sérieuses considérations, parce qu'elles touchent à la base de notre vie nationale, et qu'elles s'adressent à un besoin pressant. Les épouses et les mères françaises ont beaucoup contribué à sauver leur nation, et il faut espérer que le jour n'est pas loin où le lamentable effet d'une éducation domestique défectueuse, si commune ici, s'imposera à l'attention publique. Combien de dames du Sud ont déploré leur propre impuissance, et auraient été heureux, dans les jours d'épreuve, d'avoir les habitudes d'activité et les connaissances domestiques d'une femme française !

Il n'y a rien à ajouter à ce tableau et à cet avertissement, qui est trop juste pour ne pas être compris. Les femmes américaines ont peu de chose à envier aux femmes d'aucun autre pays. Leur intelligence, leur supériorité à beaucoup d'égards, et les brillantes facultés qui les distinguent, sont surtout appréciées, et elles ont montré pendant la guerre des vertus qui ont commandé l'admiration universelle. Pour une grande part même il est probable que leur infériorité relative dans l'accomplissement des fonctions modestes du foyer domestique est le résultat d'un sentiment de fierté exagérée né des légitimes hommages qui les entourent. Mais tout faux principe entraîne de fausses conséquences. La femme n'est pas seulement l'ornement de la maison, elle en est l'âme aussi ; c'est sur elle, sur ses soins, sur sa vigilance, sur sa sollicitude, que repose la famille, qui est le vrai, le seul fondement de la société. Point de moralité publique qui n'émane d'elle, et point de prospérité sociale qui n'y ait sa source. A ce titre, la fonction de la femme est la plus haute, la plus sainte, la plus noble. Le juste orgueil est là : la femme vraiment digne ne s'abaisse pas en remplissant les devoirs, même les plus humbles, de la maison ; elle les élève à sa hauteur, et elle peut à bon droit revendiquer le plus grand honneur de la communauté, quand elle a fait de son intérieur un foyer souriant pour les jours heureux, un asile de consolation pour l'adversité. C. D. E. U.

SEMAINE POLITIQUE.

L'événement politique capital de la semaine, c'est le vote donné par l'assemblée provinciale sur les résolutions concernant la construction des deux lignes de chemins de fer—Chemin de fer de la Rive Nord et de Colonisation du Nord—résolutions présentées par le gouvernement.

Nul besoin de rappeler ici que l'établissement de ces deux voies ferrées, en grande partie construites, dût être abandonné par l'insuccès de la négociation d'un emprunt que les directeurs étaient allés contracter sur le marché de Londres.

Par les résolutions présentées en chambre, résolutions qui ne sont, en somme, que les clauses du nouveau contrat conclu entre le gouvernement d'une part et les anciens entrepreneurs de l'autre, le succès de ces deux projets peut être considéré comme assuré.

La question a donné lieu à des débats très-vifs, et la discussion à laquelle les principaux membres des deux côtés de la chambre ont pris part, a duré plusieurs jours. Elle s'est terminée par la victoire du gouvernement.

De l'avis unanime de toute la presse, l'hon. M. Chapleau s'est surpassé dans cette discussion toute pratique.

Le vote, pris successivement sur deux amendements, l'un de M. Préfontaine et l'autre de M. Bachand, a résulté dans le rejet des deux motions.

L'amendement du membre de St. Hyacinthe était ainsi conçu :

Que, dans l'opinion de cette Chambre, la politique du gouvernement au sujet des chemins de fer compromet le projet de la construction du chemin de fer de la Rive Nord et du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, et est en même temps injuste à l'égard des chemins de fer de la Rive Sud du St. Laurent.

Celui du député de Chambly, comme ci-dessous :

Que, pour assurer les deux premières entreprises, le chemin de fer de la rive nord et le chemin de Montréal, Ottawa et Occidental, et venir en aide aux autres chemins, le gouvernement abandonne pour le moment la ligne d'Aylmer au Portage du Fort, l'embranchement de St. Jérôme et celui des Piles.

Le résultat du vote sur les deux amendements a donné la division suivante :

Pour :—MM. Bachand, Bisson, Cameron, Chauveau, Daigle, DeBoujeu, Irvine, Joly, Labege, Lafontaine, Laframboise, Larochelle, Marchand, Mollé, Paquet, Préfontaine, Robert, Sawyer, Thornton, Watts, Wurtele.—21.

Contre :—MM. Angers, sol.-général, Baker, Beaubien, Beauchesne, Bellingham, Chapleau, Charlebois, Church, proc.-gén., Deschêne, Duhamel, Gaudette, Garneau, Gauthier, Gendron, Hearu, Houde, Lacerie, Lalonde, Landry, Larue, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Malhiot, Martin, Mathieu, McGauvran, Methot, O'Gilvie, Ouimet, Pelletier, Picard, Rinfret dit Malouin, Roy, Shebyn, St. Cyr, Sylvestre, Taillon, et Verreault.—40.

Afin que nos lecteurs soient parfaitement renseignés sur le coût et la longueur des divers embranchements des lignes qui formeront un chemin de fer continu de Québec à Aylmer, et de là jusqu'au Portage du Fort, nous donnons l'exposition qu'a faite à ce sujet, en chambre, l'hon. M. Malhiot :

« Le gouvernement entreprend la construction de ces chemins de fer dans de très-bonnes conditions. Le chemin de fer de la Rive Nord lui coûtera \$4,731,387 ; celui de Montréal, Ottawa et Occidental, \$3 601,699 95 ; celui d'Aylmer au Portage du Fort, \$1,000,000 ; ce qui donne un total de \$9,333,036 95 qui est porté à \$9,800,937 95 en y ajoutant \$466,701 pour les dépenses contingentes. Il y a à déduire maintenant le subside du gouvernement au chemin de fer de la rive Nord et de Montréal, Ottawa et Occidental, \$2,000,000 ; le subside à l'embranchement d'Aylmer à la Rivière Creuse, \$540,000 ; les souscriptions de Québec et Montréal, \$2,000,000 ; les souscriptions des autres municipalités : total \$4 896,150 qui, déduit de la somme de \$9,900,737 95, laisse \$5,004,589 85, qui seront couverts largement par l'emprunt de \$3,000,000 qu'auront à contracter les commissaires, et par la remise au gouvernement du bloc A contenant 2,737,400 acres de terre. »

Le cabinet a conclu un contrat avec l'hon. McGreevey pour le chemin du Nord, et avec M. Duncan McDonald pour la voie de Montréal, Ottawa et Occidental. C'est après beaucoup de pourparlers que ces entrepreneurs ont consenti à une réduction de prix, car ils sont tenus de poser des rails d'acier au lieu de rails de fer, comme il en avait été d'abord question ; plusieurs ponts qui devaient être en bois seront en fer, et la voie sera plus large et plus solide.

Les élections dans les comtés d'Argenteuil et de Chambly auront lieu le 7 janvier.

Quant à la majorité de M. Rouleau dans le comté de Dorchester, la semaine dernière, elle a été de 411 voix.

C'est aussi un des jours de cette semaine que M. Joly a cédé sa charge de chef de l'opposition à son collègue M. Bachand.

A. ACHINTRE.

RECETTES.—ECONOMIE DOMESTIQUE

Pour empêcher les fourmis de grimper sur les arbres.—On frotte le pourtour du trou à un pied dessus terre avec du fiel de bœuf, avec de la térébenthine ou avec du goudron délayé avec de l'huile. Ce moyen est également bon contre les chenilles et limaçons. De l'eau mêlée avec de l'eau-de-vie et de la suie de cheminée, et répandue autour du tronc des arbres, est également d'un bon effet contre les insectes rampants.

Engelures.—Prenez : alun de roche, 30 grammes, vin rouge, un bon verre. Mêlez le tout ensemble, puis faites bouillir sur le feu jusqu'à réduction de moitié environ. Deux fois par jour on lave la partie malade, et pendant la nuit on laisse sur les engelures des compresses imbibées du liquide ainsi préparé. —Il faut qu'il n'y ait pas de plaies, c'est-à-dire que les engelures n'aient point encore percé.

Autre.—Prenez : Farine de moutarde noire, eau froide, chaque quantité suffisante ; faites un cataplasme qui, mis entre deux gazes, doit recouvrir toutes les parties souffrantes et être gardé vingt à trente minutes, plus ou moins,

s suivant la sensibilité de la peau et la qualité de la farine, mais jusqu'à ce que la cuisson résultant de ce remède soit fortement accusée. Faites ainsi chaque soir jusqu'à ce que les engelures soient flétries. Deux ou trois applications suffisent.

Entorses.—Les entorses que l'on nomme vulgairement *fouitures*, consistent dans un tiraillement violent des ligaments qui entourent les articulations. Un faux pas suffit pour déterminer une entorse. Au moment de l'accident, il faut plonger la partie blessée dans de l'eau froide et l'y laisser pendant plusieurs heures en ayant soin de renouveler l'eau aussitôt qu'elle commence à s'échauffer. On peut augmenter l'action de ce bain en ajoutant à l'eau froide 16 à 32 grammes d'acétate de plomb par litre. On empêche ainsi l'inflammation et le gonflement de se développer. Une fois le pied hors du bain, on continue de le couvrir avec des compresses trempées dans l'eau froide, que l'on a la précaution de changer souvent afin qu'elles ne s'échauffent pas : on entoure en même temps l'articulation avec une bande que l'on a soin de serrer convenablement, et l'on fait quelques frictions avec de l'eau-de-vie cambrée. Si l'entorse est grave on place autour du pied, lorsqu'il est sorti de l'eau, 15 ou 20 saungsus ; lorsqu'elles sont tombées, on fait saigner, pendant plusieurs heures, les piqûres en les lavant de temps en temps avec de l'eau tiède et en les recouvrant d'un cataplasme de farine de graine de lin ; on continue pendant plusieurs jours l'usage de ces cataplasmes, et l'on maintient le membre blessé dans l'immobilité la plus absolue ; plus tard, on fait des frictions avec de l'eau-de-vie cambrée et l'on recouvre l'articulation de compresses que l'on imbibé avec une dissolution d'acétate de plomb ou avec de l'ammoniaque étendu d'eau.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

XIII

(Suite)

Elle prit tout à coup un parti extrême ; elle se leva et marcha droit au carbet des Caraïbes, où elle n'espérait pas cependant pouvoir parvenir avant le lendemain matin ; mais elle surmonta courageusement les fatigues et les dangers de cette course nocturne, dans la pensée que les feux allumés par les Caraïbes lui serviraient au moins de phares pour l'empêcher de s'égarer.

A mesure que les accidents du terrain lui permettaient de découvrir un horizon plus rapproché, elle apercevait, glissant sur la mer, dans la direction du rivage, une foule de petites pirogues dont les feux des torches se contondaient, dans les lames agitées, avec le reflet des étoiles. C'étaient des pirogues de Caraïbes, accourant évidemment à un de ces rendez-vous où ces légions de sauvages se réunissaient fréquemment pour quelque grand complot contre les colons.

Cette circonstance devait arrêter la résolution de la jeune fille. S'il s'agissait d'une conspiration contre les blancs, c'en était fait d'elle, vraisemblablement ; mais Antillia savait aussi quelle vénération mêlée de terreur les Caraïbes avaient conservée pour le nom de du Parquet, en souvenir du fondateur de la colonie, dont la tradition s'était perpétuée parmi les sauvages, qui l'avaient surnommé « leur père », en même temps que « le général terrible. »

Antillia se résolut à invoquer ce souvenir, et à faire valoir le sang des du Parquet, qui coulait dans ses veines, pour commander au moins le respect à ces infatigables ennemis des colons. En fin de compte, elle pensa qu'au pis-aller elle deviendrait, entre les mains des Caraïbes, un otage, et que sa rançon pourrait être payée par quelque concession qui éviterait une lutte nouvelle et l'effusion du sang.

Antillia poursuivit donc sa route, et arriva au point du jour au camp des Caraïbes. Elle se fit conduire vers le *boyez*, ou chef, qu'elle reconnut pour l'avoir vu souvent venir en mission auprès des colons. Elle lui raconta la série d'aventures et d'événements auxquels elle devait sa présence au milieu d'eux. Antillia ne se trompa point sur l'influence qu'exerçaient sur les Caraïbes et le nom qu'elle portait et sa parenté avec les du Parquet. La jeune créole fut bien plus surprise encore en apprenant qu'elle était la cause de cette réunion.

Le *boyez* lui confia que c'était sur une invitation de Fabulé qu'ils s'étaient rassemblés dans le but de l'arracher des mains de Macandal, accusé de l'avoir enlevé ; que le dessein de Fabulé était, après avoir détruit son rival, de tourner ses at-

taques contre les colons, aidé par les Caraïbes, à qui il avait promis le partage de l'île.

Le récit d'Antillia, qui démasqua la trahison de Fabulé, indigna le *boyez*.

—Ce soir, dit-il à la jeune fille, je te reconduirai chez ton frère ; et au lieu de marcher contre Macandal, nous irons porter nos secours aux colons.

Les Caraïbes, ayant construit une sorte de palanquin dans lequel ils couchèrent Antillia, se mirent en marche vers la fin de la journée.

Racontons maintenant les événements qui s'étaient accomplis simultanément avec ceux que l'on vient de lire.

Madame de Saint-Chamans était partie pour son entrevue avec Henri ; elle y avait mis d'autant plus de hâte que Du Buc, ainsi qu'elle l'avait conseillé à la Varenne, avait été désigné pour commander une compagnie dans l'expédition contre Macandal, tandis que d'Autanne avait été placé à la tête des milices du Précheur, appelées sous les armes au cas d'une invasion des nègres *maroons*.

La présence de Claudine dans cette maison pleine de deuil, où le sang et les larmes avaient coulé par sa faute, sinon tout à fait par ses ordres, impressionna vivement la comtesse. Il faisait nuit quand elle frappa à la porte d'Henri, qui se tenait assis au fond de la galerie de l'habitation, dans ce même fauteuil où était son père au moment où il fut assassiné.

Henri, le front appuyé dans ses deux mains et les coudes sur une table, réfléchissait sur les lugubres événements qui avaient déchiré sa vie depuis quelques jours ; et en se rappelant ces tristes scènes, il encourageait son cœur aux luttes plus terribles encore qui se préparaient.

Au bruit que fit la porte en tournant sur ses gonds rouillés, Henri leva la tête ; à la lueur vacillante de la lampe, il aperçut, sans les distinguer, les formes immobiles d'une femme.

Il se dressa pâle comme un homme qui, sortant d'un rêve, croit voir l'illusion se continuer. Les bras étendus, il s'écria :

—Antillia ! Antillia ! Est-ce toi ?

L'accent avec lequel Henri poussa ce cri dans lequel il y avait un déchirement sympathique ; l'aspect funèbre de cette longue pièce à peine éclairée, au fond de laquelle se tenait ce jeune homme pâle et en grand deuil, en imposèrent à la comtesse. Elle se sentit défaillir et s'appuya contre la porte ; la parole expira sur ses lèvres.

—Répondez donc, dit Henri d'une voix plus forte, qui êtes-vous ?

Il fit quelques pas. Madame de Saint-Chamans rappela son courage et s'avança résolument au devant d'Henri :

—Non, dit-elle, sur un ton plus rassuré, je ne suis pas votre sœur ; mais je viens pour vous la rendre.

—Vous ici ! s'écria Henri en levant les deux bras comme s'il eût voulu écraser la comtesse.

Celle-ci, en voyant le geste d'Henri et devinant le trouble qui l'agitait, acheva de reconquérir tout son calme et tout son sang-froid.

—Le temps presse, monsieur, dit-elle, prenez garde que la colère et la douleur ne vous fassent oublier qui je suis, lorsque je viens, au péril de ma vie, vous rendre un signalé service.

Henri ne put se défendre d'être dominé par le ton de dignité et de superbe convenance qu'avait pris madame de Saint-Chamans pour s'exprimer ainsi.

—Parlez, alors, parlez, au nom du ciel !

—M. d'Autanne, on vous a trompé sur l'auteur du double crime qui a jeté un double deuil dans cette maison. Et à cette heure on poursuit, le mousquet et l'épée au poing, un innocent. Ce n'est point Macandal qui a tué votre père, ce n'est point Macandal qui a enlevé votre sœur.

—Qui donc alors ? s'écria Henri en bondissant sur son siège ; qui donc est le coupable ?

—L'homme qui a assassiné votre père, reprit la comtesse, l'homme qui a enlevé votre sœur . . . c'est Fabulé ! Et celui qui a commandé cet assassinat et ce rapt, par conséquent l'auteur véritable de ce double crime, c'est le marquis de la Varenne !

—Le marquis de la Varenne ! s'écria Henri . . . Pourquoi ? dans quel but ? C'est impossible ! . . . Mais quel intérêt pouvez-vous donc avoir à inventer cette accusation horrible ?

—Ah ! vous avez oublié, M. d'Autanne, reprit la comtesse sur un ton de perfide insinuation, l'antipathie que vous inspirez à M. de la Varenne à bord de la frégate ; l'humiliation que votre parole hautaine lui avait infligée ; vous avez oublié, ou plutôt vous ne saviez pas comme je le savais, moi qui ai été sa confidente, la haine qu'il professe pour les colons ?

— Mais cela ne suffit pas, interrompit Henri, pour commettre de telles infamies!

— Vous doutez encore? Mais ce qui vous convaincra peut-être de la culpabilité et de la complicité du marquis, c'est ce que vous paraissez avoir oublié aussi: l'amour de la Varenne pour votre sœur, et votre refus de lui accorder sa main. Oh! pour lui, c'était le rêve de son despotisme; obtenir votre alliance par une alliance semblable et faire de vous un complice de ses plans de domination.

Henri écoutait avec attention la comtesse; il ne combattait plus ses accusations; déjà il ne doutait plus. Les faits que madame de Saint-Chamans invoquait avaient une apparence de vérité qui ne permettait plus aucune hésitation.

— Oh! ce n'est pas tout, reprit Claudine, qui se sentait victorieuse; M. de la Varenne n'a pas vu d'autre cause à votre refus que l'affection qui lie Antillia à M. Du Buc. Qu'a-t-il fait? Il a déigné M. Du Buc, le seul des officiers de milice à qui cet honneur ait été réservé, pour marcher contre Macandal dans cette expédition dont le but est de détourner l'attention des colons. N'est-il pas évident que M. de la Varenne a espéré de voir M. Du Buc succomber dans cette campagne? Qui sait même si...

— Assez! fit Henri, sans laisser la comtesse achever sa pensée. Je devine, et sur mon âme, ce serait abominable!...

— C'est pourtant vrai, ajouta madame de Saint-Chamans avec une conviction qui pénétra jusqu'au fond de l'âme d'Henri et en chassa le dernier fantôme du doute. Le dessein de M. de la Varenne est assez facile à comprendre. Que veut-il? Paraître arracher mademoiselle d'Autanne à des dangers qu'elle n'aura pas courus; et Du Buc mort, assassiné peut-être, prétendre à obtenir la main de votre sœur en récompense d'un service imaginaire.

Il y avait dans tous ces faits, habilement présentés par madame de Saint-Chamans, et avec une apparence de vérité saisissante, tous les éléments d'une accusation écrasante contre la Varenne.

Henri se promenait dans la longue galerie de sa maison, en proie à une vive agitation; madame de Saint-Chamans suivait tous ses mouvements avec curiosité et avec intérêt en même temps. Le jeune créole revint s'asseoir brusquement, et fixa sur la comtesse un regard dont celle-ci comprit toute la signification.

— Oh! fit-elle, vous êtes étonné de ma conduite, M. d'Autanne, et vous cherchez à percer le motif qui me fait agir de la sorte?

— C'est vrai, madame; j'ai lieu, en effet, d'être étonné que vous me donniez cette preuve d'un dévouement si complet, à moi que vous laissez, à M. Du Buc contre qui vous avez soif de vengeance, à tous les colons qui sont vos ennemis...

— Ah! s'écria la comtesse avec un désespoir indigné, pour haïr M. de la Varenne plus que je ne vous haïssais, vous et M. Du Buc, et tous les colons, n'est-ce donc pas assez que le marquis se soit épris pour votre sœur d'une passion qui est ma déchéance, ma ruine, ma mort peut-être? Ou! oui, je le hais aujourd'hui, cet homme, jusqu'à vouloir me venger! Vous n'avez pas besoin d'analyser et de raisonner ma jalousie, puisque vous avez repoussé et condamné cet amour du marquis. Aidez-moi donc dans ma vengeance, en vous faisant rendre justice.

Un dernier doute restait à Henri, ou plutôt un dernier point inexplicable encore: c'était la conduite de Lucinde. Madame de Saint-Chamans l'attribua à une complicité dans un crime évidemment préparé de longue main.

L'accusation de la négresse contre Macandal son attachement subit à Fabulé, au point de refuser le pardon qui lui avait été offert, pouvaient être aisément invoqués comme autant de preuves à l'appui de cette interprétation donnée par la comtesse à la conduite de la négresse.

— Monsieur, dit madame de Saint-Chamans en feignant de se lever pour partir, je n'ai plus qu'une dernière et solennelle parole à vous dire. Je rendrai Antillia à votre tendresse, demain, peut-être ce soir, au plus tôt enfin. Fabulé m'est tout dévoué, et au besoin j'userai de ruse à son égard pour arriver à mon but; j'en fais le serment.

— Merci, madame, mais M. de la Varenne paiera cher cette insulte faite à ma famille!

— Pensez-vous encore que je vous trompe, que je vous tende un piège, monsieur d'Autanne?

Henri offrit sa main à madame de Saint-Chamans qui comprit, au moment même de cette main, qu'elle avait conquis le jeune créole par la reconnaissance.

— Maintenant, dit Henri avec émotion, en vous, madame; mais, reprit-il, ne

mettez-vous pas quelque condition au service que vous me rendez? Quelle que soit cette condition, et du moment que vous aurez rendu Antillia à mon affection, je tiendrai l'engagement que je prends à mon tour vis-à-vis de vous.

Le moment était solennel pour madame de Saint-Chamans, elle domina son émotion et d'une voix ferme:

— Oui, monsieur d'Autanne, service pour service, soit! Et vous ne me refuserez pas celui que je vais réclamer de vous. Il y a un homme qui m'a insultée, qui m'a calomniée, calomniée, entendez-vous? et que ma justice recherche pour lui faire expier sa lâcheté. Cet homme est en votre pouvoir et au pouvoir de M. Du Buc, il faut me le livrer.

Henri avait pâli et s'était levé avec un désespoir marqué.

— Hésitez-vous donc? demanda la comtesse.

Non, madame, ma parole est engagée, quand bien même la reconnaissance ne me ferait pas un devoir de vous rendre Du Buc; mais...

— Quoi donc? fit Claudine en tremblant.

— Dubost est entre les mains de Macandal.

— Entre les mains de Macandal! répéta machinalement la comtesse... Tout est donc perdu!

Elle tomba dans un accablement profond, cherchant à ressaisir, au milieu de son trouble, le fil de sa pensée toujours si nette et si féconde en ressources. Henri, de son côté, était en proie à une vive agitation. Son esprit se reportait vers Macandal, victime d'injustes attaques, alors que son dévouement aurait pu, au contraire, si bien le servir dans cette circonstance.

Pour la comtesse, c'était tout l'échafaudage de ses rêves et de ses vengeances qui venait de s'écrouler. Henri donna une interprétation aux larmes de rage qui coulaient le long des joues de cette femme.

XAVIER EYMA.

(A continuer)

La *Staracora*, Compagnie d'assurance contre l'incendie dont les bureaux, à Montréal, sont établis Place d'Armes, No. 13, a cet élément de succès qu'une attention vigilante et sérieuse d'une direction locale amène toujours pour une Compagnie d'assurance. Elle possède, pour ainsi dire, une assemblée permanente de directeurs qui, choisie dans la localité même où elle opère, imprime aux affaires de la Compagnie cette surintendance constante et journalière, garantie de la bonne gestion des intérêts de l'assuré.

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, pourront les adresser à M. J. A. Rodier, No. 14, rue Allard, Montréal.

Les solutions doivent être également envoyées à la même adresse.

PROBLÈME No. 3.
NOIRS

Les Blancs jouent et gagnent	
Solution du Problème No. 1	
Les Blancs jouent de	Les Noirs jouent de
24 à 17	11 à 24
40 34	27 40
35 46	24 22
44 37	31 33
45* 50	16 29
50* 37	43 32
25 3*	14 25
3* 31	7 20
31* 42 gagnent.	

BLANCS
Les Blancs jouent et gagnent

Solution juste du Problème No. 1
Montréal: — MM. F. Riendeau et P. Tardy.
Dans les solutions, les chiffres accompagnés d'un astérisque (*) désignent une Dame.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."

Capital. - - - - \$6,000,000

Actif Disponible. - - - - pres de - \$1,200,000



OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES.
Gérant Général: ALFRED PERRY.
Assist.-Gérant: DAVID L. KIRBY.

Vice-Président: JOHN OSTELL.
Sec. et Trés.: ARTHUR G. GIGNON.
Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

ACTIF EN OR

Bons et autres valeurs et espèces des Etats-Unis, entre les mains des dépositaires des E.-U.	\$40,178 48
Bons du Havre de Montréal (entre les mains du "Receveur-Général")	50,000 00
Bons de la Compagnie d'Entrepôt de Montréal	247 5 34
Stocks de Banques	276,736 96
Hypothèques sur immeubles	55,347
Fonds consolidés de la Cité de Québec	2,000 00
Billets Recevables pour Primes de la Marine	145,251 58
Billets Recevables pour Primes non perçues	151,638 27
Balances des agents non encore transmises, et Primes non perçues	20,216 04
Divers Comptes dus à la Compagnie pour Sauveteurs, Assurances renouvelées, &c.	21,466 27
Ameublement — E.-U. et Canada	27,198 79
Espèces en main et en dépôt	\$1,175,237 53

PASSIF

Toutes Réclamations pendantes pour Pertes, Billets payables, et divers Comptes dus par la Compagnie \$149,291 59

Assure tous les Risques d'Incendie, ainsi que les Bâtimens voyageant dans les eaux intérieures et leurs Cargaisons, et les Frêts et Cargaisons des Navires à vapeur et à voile Océaniques de première classe.

BUREAU PRINCIPAL: 160 RUE ST. JACQUES, MONTREAL
6-45-4-141

AVIS.

DEMANDE sera faite au PARLEMENT DU CANADA, à sa prochaine Session, pour amender la Charte de

"LA BANQUE DES PROVINCES-UNIES,"

en changeant son nom et aussi le Chef-Lieu ou Place d'Affaires d'icelle, et pour d'autres fins.

ROBERT ARMOUR,
AVOCAT DES PETITIONNAIRES.
BOWMANVILLE, 2 Décembre 1875 6-49-9-149

\$225. PIANOS POUR \$225.

Neufs — pleinement garantis, 7 Octaves, — toutes les Améliorations modernes. — Le son est plein, riche et pathétique. — Combinaison exquise, produisant un magnifique effet d'orchestre. Notre désir est qu'ils soient soigneusement essayés et examinés, \$225 chaque. Réparations de toutes sortes, à prix modérés. — A. M. LEICESTER & COE, Fabricants de Pianos, 845 et 847, Rue St. Joseph, Montréal. 6-49-5-150

Corniches

BOULEAUX ET ANNEAUX, aussi PARRÉS D'ESCALIERS, la plus grande variété dans les derniers goûts, chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal.

Coutellerie

FOURCHETTES ET CUILLERS S'HUILLIERS, plaqués à prix réduits. Aussi venant d'être reçus: CAGES D'OISEAUX, CAFETIÈRES FRANÇAISES à alambique et PLUMEAUX FRANÇAIS, chez L. J. A. SURVEYER, 6-19-52-105 524, Rue Craig, Montréal.

LE RANGE

ou Fourneau à cuisine le plus amélioré est Le "NEW ENGLAND"

Ses qualités sont trop nombreuses pour être énumérées, mais on peut facilement se convaincre en en faisant l'inspection.

MEILLEUR & Cie.,
652, RUE CRAIG,
Près de la Rue Bleury.

MACHINE A LAVER DE BUNNELL,
TORDEUSE ET REPASSEUSES,

Machine à peler les pommes, à trancher le pain, les légumes, les viandes, &c. 6-37-26-129

LE VIDO.

EAU DE BEAUTE,
PRÉPARATION DE N. DUDEVOIR.
AUX DAMES.

Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint; sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante. C'est un préservatif et un remède contre le masque auquel les Dames sont sujettes.

Manière de s'en servir: — Pour les maladies de la peau, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, le Pustules, les Taches, les Clous, etc., la peau doit être bien lavée et tenue bien propre pendant que l'on fait usage de l'Eau pour le teint.

Le VIDO est une des plus belles découvertes pour embellir le teint. Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la peau du visage d'une éclatante blancheur.

Toute personne envoyant \$1.00 par la malle recevra une bouteille par la malle suivante.

Enregistré à Ottawa conformément à l'acte du Parlement, 4 février 1875.

Vendu chez le DR. GAUTHIER, 6-17-52-100 190, Rue St. Laurent.

Etrennes!, Etrennes! Etrennes!

PATISSERIES ET BONBONS FRANÇAIS.

LA JOIE DES ENFANTS ET DES FAMILLES.

V. DEOM,
Patissier-Confiseur,
No. 560, RUE STE. CATHERINE
MONTREAL.

Mr. V. DEOM informe les familles qu'il confectionne des Pâtisseries d'été. A l'occasion des Fêtes de Noël, du Jour de l'An et des Rois, il a fabriqué toutes sortes de Bonbons pour Etrennes et pour Desserts. Aussi un choix de Confiseries et de Bonbons Français. Venez acheter à bon Marché.
6-18-4-146 V. DEOM.

'CAR LE SANG, C'EST LA VIE.'

CELEBER
PURIFICATEUR DU SANG
DE CLARKE
(Marque de Commerce: — "Blood Mixture.")

LE GRAND PURIFICATEUR ET RESTAURATEUR,

nettoie et élimine du sang toutes les impuretés et ne saurait être trop hautement recommandé. C'est un remède infailible contre la Scrofule, le Scorbut, les maladies de la Peau, et les Plaies de toutes sortes. La guérison est permanente.

Il guérit les Vieilles Plaies
les Plaies Ulcérées sur le Cou
les Plaies Ulcérées sur les Jambes
les Boutons Noirs sur la Figure
les Scorbut et ses suites
les Ulcères cancéreux
les maladies du Sang et de la Peau
les Engures Glandulaires
Elimine du Sang toutes les matières impures quelle qu'en soit la cause.

Comme ce mélange est agréable au goût et exempt de toute matière injurieuse à la constitution la plus délicate de l'un ou de l'autre sexe, le Propriétaire conseille fortement aux malades d'en faire l'essai.

Des Milliers de Temoignages attestent de son efficacité.

Vendu en Bouteilles à \$1.00, et en Caisses, contenant six fois la même quantité, pour \$4 chaque — ces dernières en contiennent une quantité suffisante pour opérer la guérison dans la plupart des cas invétérés. EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET MARCHANDS DE MEDECINES PATENTÉES de l'univers.

Seul Propriétaire: F. J. CLARKE, Chimiste, APOTHECAIRES' HALL, LINCOLN, ANGLETERRE.

Agents en gros pour les Provinces de Québec et d'Ontario:

EVANS, MERCER & Cie., MONTREAL
Expédie par la malle sur réception d'un mandat de Poste. 6-23-52-114

"L'OPINION PUBLIQUE"

Publiée tous les Jedis à Montréal, Canada.

Par la Compagnie Burland-Desbarats.

ABONNEMENT: \$3.00 par année.
Aux Etats-Unis: 3.50
Par numéro: 7 Centins.

Envois par lettres enregistrées ou par mandats sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES: 10 Centins la ligne.
Ceux qui ne renvoient pas le journal sont considérés comme abonnés.
On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois.
Tout semestre commencé se paie en entier.
Pour discontinuer son abonnement, il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration.
L'agent-collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.
Lorsqu'un abonné change de domicile, il doit en donner avis huit jours d'avance.
Si l'abonné ne reçoit pas son journal, il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration. Les frais de port sont payés par la Compagnie.